Quatre-vingt-septième année. — N° 305. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 28 Décembre 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 55-1648 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale gones d'isolement (p. 12643).

Ministère de la justice.

Décret du 23 décembre 1955 portant nomination de juges de paix, de suppléants rétribués de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 12638).

Décrets du 27 décembre 1955 portant nominations, admission à la retraite et rapportant les dispositions de précédents décrets (magistrats) (p. 12639).

Arrêté et *décret* du 27 décembre 1955 portant mise en position hors cadres et nomination (conseil d'Etat) (p. 12639).

Décret n° 55-1670 portant règlement d'administration publique tendant à modifier le décret du 28 août 1909, pris pour l'exécution des lois des 17 mars et 1er avril 1909, sur la vente et le nantissement des fonds de commerce et le décret du 17 février 1951, pris pour l'application de la loi du 18 janvier 1951, relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement (rectificatif) (p. 12639).

Arrêté nommant un rapporteur à la commission supérieure de cassation des dommages de guerre (p. 12639).

Arrêtés portant promotions, nominations, acceptation de démission et attribution d'indemnité (greffiers et officiers publics et ministériels d'Algérie) (p. 12640).

Instruction générale du 21 septembre 1955 relative à l'état civil (mise à jour du 23 décembre 1955) (p. 12641).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 22 décembre 1955 portant classement des forts de Bertheaume et de l'Armorique (Finistère) et création de polygones d'isolement (p. 12643).

Décrets des 22 et 23 décembre 1955 portant promotions et nominations (armée de terre, active et réserve) (p. 12643).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 23 décembre 1955 portant approbation du transfert de portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 12654).

Arrêté portant renouvellement de mandats d'administrateurs des banques nationalisées (p. 12655).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 23 décembre 1955 portant détachement d'un magistrat d'outre-mer (p. 12654).

Arrêté portant désignation des membres de la commission de reclassement de la magistrature d'outre-mer (p. 12654).

Arrêté et *décisions* portant réintégration, affectation et mises en congé (administration générale et services sanitaires) (p. 12654).

Ministère de l'éducation nationale.

Liste d'admission aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (session de 1955) (p. 12655).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 55-1673 du 23 décembre 1955 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois appartenant aux services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (p. 12655).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés portant promotions (administration centrale) (p. 12658).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant nomination et reconstitution de carrières administratives (conducteurs de travaux et services vétérinaires) (p. 12657).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 12 décembre 1955 portant affectation au ministère de la reconstruction et du logement d'un terrain sis au Portel (Pas-de-Calais) (p. 12658).

Circulaire relative à la réquisition des locaux d'habitation reconstruits et inoccupés (rectificatif) (p. 12658).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 26 décembre 1955 portant ouverture de crédits sur exercices clos (p. 12657).

Arrêté portant affectation (inspection de la santé) (p. 12657).

Liste d'aptitude complémentaire pour 1955 aux fonctions de receveur des établissements relevant du ministère (p. 12657).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Arrêté fixant la composition du jury du concours pour l'accès au grade de secrétaire général adjoint des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre (p. 12658).

Arrêté portant admission à la retraite et rectificatif (services extérieurs) (p. 12658).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 12658).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 12659).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes à la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers (p. 12659).

Avis aux importateurs et aux exportateurs (p. 12659).

Statistique mensuelle des vins et cidres (novembre 1955) (p. 12660).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

INFORMATION

Avis relatif à l'aliénation par l'Etat de biens transférés à l'Etat et dévolus à la Société nationale des entreprises de presse (p. 12661).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension de deux avenants à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 11 mars 1947 (p. 12659).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium de Ponteils (Gard) (p. 12661).

Situation de l'institut d'émission de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun (octobre 1955) (p. 12661).

Annonces (p. 12665).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Conseil de la République. — Feuilles 37 et 38 (session de 1954). (Voir le sommaire au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 55-1648 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 décembre 1955: page 12272, article 22, troisième alinéa, dernière phrase, au lieu de: « L'application des dispositions qui précèdent ne pourra conduire à intégrer les intéressés dans leur échelon comportant un indice... », lire: « L'application des dispositions qui précèdent ne pourra conduire à intégrer les intéressés dans un échelon comportant un indice... ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 décembre 1955 portant nomination de juges de paix, de suppléants rétribués de juges de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 23 décembre 1955, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés juges de paix de:

Bapaume et Bertincourt (Pas-de-Calais), M. Michelon, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Poublanc, qui a été nommé juge de paix de Chauny, Coucy-le-Château et la Fère (Aisne).

Bergues, Hondschoote, Wormhoudt, Bourbourg et Gravelines (Nord), Mme Cabal, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. Flageul, qui a été nommé juge de paix de Roubaix (canton Nord) (Nord).

Decize, Dornes, Saint-Pierre-le-Moutier, Luzy et Fours (Nièvre), M. Bonnan, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, en remplacement de M. Aujollet, qui a été nommé juge de paix de Guérande, le Croisic, Herbignac (Loire-Inférieure) et la Roche-Bernard (Morbihan).

Douarnenez et Pont-Croix (Finistère), M. Pierron, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. Verdier, qui a été nommé juge de paix de Châteaulin, le Faou et Crozon (Finistère).

Langogne, Villefort, Grandrieu (Lozère), Coucouron et Saint-Etienne-de-Ludgarès (Ardèche), Mme Lamarque, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Nîmes, en remplacement de M. Tremolet, qui a été nommé juge de paix d'Audincourt, Hérimoncourt (Doubs) et Héricourt (Haute-Saône).

Saint-Germain-du-Bois, Pierre, Verdun-sur-le-Doubs et Saint-Martin-en-Bresse (Saône-et-Loire), M. Dessens, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Grenoble, en remplacement de M. Martin, qui a été nommé juge de paix de Vizille, Vif, Bourg-d'Oisans, Monestier-de-Clermont (Isère) et la Grave (Hautes-Alpes).

Saint-Junien, Saint-Laurent et Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne), M. Renucci, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Rouen, en remplacement de M. Lescure, qui a été nommé juge de paix du Havre (2e arrondissement) (Seine-Maritime).

Saint-Martin (Guadeloupe), M. Estoup, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France, en remplacement de M. Robles, qui a été nommé juge de paix de Saïda (canton Nord) (Algérie).

Saint-Palais et Iholdy (Basses-Pyrénées), sur sa demande, Mlle Vigneau, juge de paix de Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt et Pont-de-l'Arche (Eure).

La Souterraine, Dun-le-Palleteau, Bénévent-l'Abbaye et le Grand-Bourg (Creuse), M. Abadie, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Sindou, qui a été nommé juge de paix de Limoges (canton Est), Ambazac et Laurière (Haute-Vienne).

Vailly-sur-Sauldre et Léré (Cher), M. Chaboureau, juge de paix en congé de longue durée.

Valençay, Levroux, Saint-Christophe et Ecueillé (Indre), Mme Bache, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, en remplacement de M. Beugnard, qui a été nommé juge de paix de Cholet, Chemillé, Montfaucon et Vihiers (Maine-et-Loire).

Villersexel, Noroy-le-Bourg et Montbozon (Haute-Saône), M. Leguevaque, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Montpellier, en remplacement de M. Paulmier, décédé.

Sont nommés suppléants rétribués de juges de paix pour exercer leurs fonctions dans le ressort des cours d'appel de:

Bordeaux: Mlle Bouyssou, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Bourges.

Bourges: M. Aurias, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Nancy.

Nancy: Mlle Fleur, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Rennes.

Poitiers: M. Pichot, suppléant rétribué de juge de paix du ressort de la cour d'appel de Rennes.

Rennes: Mlle Faige (Paulette-Marguerite-Marcelle), ancien commis greffier (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Rennes: Mlle Birebent (Jacqueline-Germaine-Georgette), avocat stagiaire (candidat reçu à la session de juin 1953 de l'examen des juges de paix).

Est nommé juge de paix honoraire: M. Deluy, ancien juge de paix d'Orgon et Eyguières (Bouches-du-Rhône).

Décret du 27 décembre 1955 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 27 décembre 1955, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel d'Alger, M. Bernardini, président du tribunal de première instance de Guelma, en remplacement de M. Gallier, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal de première instance d'Alger, M. Couchoud, juge des enfants au tribunal de première instance de Mascara, en remplacement de M. Doumeyrou, dont la nomination a été rapportée.

Juge de paix de Philippeville, M. Savignac, juge de paix de Khenchela, en remplacement de M. Bonvino, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Guelma.

Suppléant rétribué du juge de paix de Blida, M. Tort, suppléant rétribué de juge de paix en congé de longue durée, en remplacement de M. Guirand, qui a été nommé juge de paix d'El Kseur.

M. Semidei, juge au tribunal de première instance de Guelma, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Gros-Abadie, qui reprend, sur sa demande, les fonctions de juge au siège.

Décret du 27 décembre 1955 portant nomination de magistrats et mettant fin à l'effet des dispositions d'un précédent décret.

Par décret du 27 décembre 1955, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés:

Conseiller à la cour d'appel de Paris, sur sa demande, M. Deglaire, vice-président au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. de Moissac Mayer Dalmbert, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, sur sa demande, M. Prevost, premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Pernot, qui a été nommé président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Carel, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Lheeup, qui a été nommé vice-président du tribunal de première instance de la Seine.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Chevalier, substitut du procureur général près la cour d'appel de Bastia, en remplacement de M. Donsimoni, qui a été nommé premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Président de chambre à la cour d'appel d'Amiens, M. Lesselin, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Pierson, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Président du tribunal de première instance de Redon, M. Jean-Blain, conseiller à la cour d'appel d'Alger, en remplacement de M. Chevallier, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Rennes.

Président du tribunal de première instance de Cherbourg, M. Lepointe, vice-président à la suite du tribunal de première instance de Bayonne, en remplacement de M. Chotard, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Rennes.

Président du tribunal de première instance de Belfort, M. Bilger, juge au tribunal de première instance de Strasbourg, en remplacement de M. Purtscher, qui a été nommé juge directeur du tribunal cantonal de Mulhouse.

Juge au tribunal de première instance de Strasbourg, M. Thierry, juge détaché auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), en remplacement de M. Bilger.

Juge au tribunal de première instance de Toulouse, M. Bonnefont, juge d'instruction au tribunal de première instance de Toulon, en remplacement de M. Vernazobres, qui a été nommé président du tribunal de première instance d'Auch.

Juge au tribunal de première instance de Strasbourg, M. Ebert, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saverne, en remplacement de M. Jaeger, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Cambrai.

Juge au tribunal de première instance de Colmar, M. Wagner, juge d'instruction au tribunal de première instance de Saint-Dié, en remplacement de M. Bronner, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Reims, M. Moatty, juge d'instruction au tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Jeulin, qui a été nommé président du tribunal de première instance de Coulommiers.

Il est mis fin à compter du 8 novembre 1955 à l'effet des dispositions du décret du 3 février 1955 par lesquelles M. Hourcade, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Pau, a été placé dans la position « sous les drapeaux ».

Décret du 27 décembre 1955 rapportant les dispositions d'un précédent decret et admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Le Président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature,

Vu la décision du conseil d'Etat en date du 27 avril 1955;
Sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature,

Décrète:

Art. 1er. — Sont rapportées les dispositions du décret du 19 mars 1951 par lesquelles a été admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite M. Bargone, premier président de la cour d'appel de Saint-Denis (Réunion).

Art. 2. — M. Bargone, premier président de la cour d'appel de Saint-Denis (Réunion), est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 22 mars 1953 (limite d'âge).

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du Conseil supérieur de la magistrature, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1955.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, vice-président du Conseil supérieur de la magistrature,
SCHUMAN.

Conseil d'Etat.

ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE 1955 PLAÇANT EN POSITION HORS CADRES

Par arrêté du 27 décembre 1955, M. Jean Mottin, maître des requêtes au conseil d'Etat, est placé dans la position hors cadre, à compter du 28 novembre 1955, pour exercer les fonctions de président directeur général de la Société nationale des entreprises de presse.

DÉCRET DU 27 DÉCEMBRE 1955 PORTANT NOMINATION

Par décret en date du 27 décembre 1955, M. Ribas, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1er tour intérieur), en remplacement de M. Mottin, maître des requêtes au conseil d'Etat, placé dans la position hors cadres.

Décret n° 55-1670 portant règlement d'administration publique tendant à modifier le décret du 28 août 1909, pris pour l'exécution des lois des 17 mars et 1er avril 1909 sur la vente et le nantissement des fonds de commerce, et le décret du 17 février 1951 pris pour l'application de la loi du 13 janvier 1951 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 décembre 1955: page 12583, 2e colonne, à la fin de l'alinéa 1er du paragraphe 4° de l'article 1er (du décret du 28 août 1909), lire: « ; », au lieu de: « . »; à l'article 2, alinéa 1er, lire: « décret du 17 février 1951 », au lieu de: « décret du 17 janvier 1951 »; à l'article 2, alinéa 2 (décret du 17 février 1951), lire: « par le créancier nanti deux bordereaux... », au lieu de: « par le créancier nanti de deux bordereaux ».

Commission supérieure de cassation des dommages de guerre.

Par arrêté du 20 décembre 1955, M. Fournier, auditeur au conseil d'Etat, est adjoint en qualité de rapporteur à la commission supérieure de cassation des dommages de guerre, en remplacement de M. Bargue, dont la démission est acceptée.

Greffiers.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 55-43 du 5 janvier 1955 relatif aux greffiers titulaires de charge dont les émoluments sont inférieurs à une rémunération minimum;

Vu l'arrêté du 23 mai 1955;

Vu l'arrêté du 19 juin 1952 fixant les indemnités allouées aux greffiers non fonctionnaires des diverses juridictions,

Arrête:

Art. 1er. — Sont acceptées, en application du décret du 5 janvier 1955, les démissions de:

M. Bordes (André), greffier de la justice de paix du canton de Lembeye (Basses-Pyrénées).

M. Charles (Pierre-André), greffier de la justice de paix du canton de Prayssas (Lot-et-Garonne).

M. Couture (Ernest-Prudent), greffier de la justice de paix du canton de Bidache (Basses-Pyrénées).

M. Fontaine (Robert-Constant-Antoine), greffier de la justice de paix du canton de Cléry-Saint-André (Loiret).

M. Lafont (Justin-Paul), greffier de la justice de paix du canton de Buis-les-Baronnies (Drôme).

M. Leoni (Antoine), greffier de la justice de paix du canton de Belgodère (Corse).

M. Lodovici (Jean-Joseph-Antoine), greffier de la justice de paix du canton de Calenzana (Corse).

M. Murat (Guy), greffier de la justice de paix du canton de Carjac (Lot).

M. Parent (Charles-Adrien-Joseph), greffier de la justice de paix du canton de Saint-Jean-en-Royans (Drôme).

M. Perrier (Henri-Louis-André), greffier de la justice de paix du canton de Marguerittes (Gard).

M. Sauvage (Léon-Jean-Eugène), greffier de la justice de paix du canton de Raucourt (Ardennes).

M. Tricard (Pierre), greffier de la justice de paix du canton de Pierre-Buffière (Haute-Vienne).

M. Vitoux (Arthur-Désiré), greffier de la justice de paix du canton d'Aumale (Seine-Maritime).

Art. 2. — Il est alloué à chacun des greffiers de justice de paix visés à l'article précédent, ainsi qu'à Mme Negre, veuve de M. Hours, greffier de la justice de paix d'Uzès, ou à leurs ayants droit, une indemnité de 468.000 F, qui sera liquidée conformément à l'article 3 de l'arrêté du 23 mai 1955.

Art. 3. — Sont désignés pour assurer le service du greffe de la justice de paix du canton de:

Lembeyre (Basses-Pyrénées), M. Sibor, greffier de la justice de paix du canton de Garlin (Basses-Pyrénées), à charge de verser à M. Bordes, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 125.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 15 décembre 1955, enregistrées.

Prayssas (Lot-et-Garonne), M. Brocard (René), greffier des justices de paix des 1er et 2e cantons d'Agen, à charge de verser à M. Charles, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 372.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 15 décembre 1955, enregistrées.

Bidache (Basses-Pyrénées), M. Dasquet (Jean), greffier de la justice de paix du canton de Peyrehorade (Landes), à charge de verser à M. Couture, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 120.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe. Ce versement aura lieu de la manière suivante: 40.000 F, la veille de la prestation de serment; le reliquat, soit 80.000 F, en deux fractions égales dont le montant sera augmenté des intérêts au taux légal en matière civile. La première fraction sera versée six mois après le versement comptant et la seconde un an après cette date.

Cléry-Saint-André (Loiret), M. Sauvage (Victor), greffier de la justice de paix du canton de Meung-sur-Loire (Loiret), à charge de verser à M. Fontaine, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 120.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 9 décembre 1955, enregistrées.

Uzès (Gard), M. Noël (Jacques), greffier de la justice de paix du 2e canton de Nîmes, à charge de verser à Mme Negre, veuve de M. Hours, précédent titulaire du greffe de la justice de paix d'Uzès, décédé, ou à ses ayants droit, la somme de 260.000 à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 10 décembre 1955, enregistrées.

Buis-les-Baronnies (Drôme), M. Bernard (Emile), greffier en chef du tribunal de première instance de Nyons et greffier de la justice de paix de cette ville, à charge de verser à M. Lafont, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 211.206 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 14 décembre 1955, enregistrées.

Belgodère (Corse), M. Saveili (Antoine), greffier de la justice de paix du canton d'Ile-Rousse, à charge de verser à M. Leoni, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 130.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 15 décembre 1955, enregistrées.

Calenzana (Corse), M. Fredenucci (Simon-Paul), greffier de la justice de paix du canton de Calvi, à charge de verser à M. Lodovici, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 125.400 à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 16 décembre 1955, enregistrées.

Cajarc (Lot), M. Ser (Albert), greffier des cantons Est et Ouest de Figeac, à charge de verser à M. Murat, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 75 000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 13 décembre 1955, enregistrées.

Saint-Jean-en-Royans (Drôme), M. Jauffret, greffier de la justice de paix du canton de Romans (Drôme), à charge de verser à M. Parent, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 267.500 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe. Ce versement aura lieu de la manière suivante: la moitié, la veille de la prestation de serment; l'autre moitié, dont le montant sera augmenté des intérêts au taux légal en matière civile, six mois après le premier versement.

Marguerittes (Gard), M. Gardiol, greffier de la justice de paix du canton de Beaucaire (Gard), à charge de verser à M. Perrier, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 300.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe. Ce versement aura lieu de la manière suivante: la moitié, la veille de la prestation de serment; l'autre moitié, dont le montant sera augmenté des intérêts au taux légal en matière civile, six mois après le premier versement.

Raucourt (Ardennes), M. Petit (Henri), greffier de la justice de paix des cantons Nord et Sud de Sedan, à charge de verser à M. Sauvage, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 200.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 10 décembre 1955, enregistrées.

Pierre-Buffière (Haute-Vienne), M. Soulat (Jean-Baptiste), greffier de la justice de paix du canton de Saint-Germain-les-Belles (Haute-Vienne), à charge de verser à M. Tricard, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 150.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe, conformément aux conventions du 12 décembre 1955, enregistrées.

Aumale (Seine Maritime), M. Brunet, greffier des justices de paix de Londinières et Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime), à charge de verser à M. Vitoux, démissionnaire, ou à ses ayants droit, la somme de 550.000 F à titre d'indemnité, représentant la finance du greffe. Ce versement aura lieu de la manière suivante: 160.000 F la veille de la prestation de serment; le reliquat, soit 390.000 F, en trois annuités égales, la première un an après le versement comptant, et dont le montant variera éventuellement dans la même proportion que l'indice général des prix de gros (319 articles) publié pour le mois de décembre 1955 par l'institut national de la statistique. Chaque annuité portera intérêts au taux légal en matière civile.

Art. 4. — Le directeur des affaires civiles et du sceau et le directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1955.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRY BEYER.

Officiers publics et ministériels d'Algérie.

Par arrêté du 21 décembre 1955, M. Benhamza Mouloud, greffier de chambre au tribunal de Guelma, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, au tribunal de Tizi-Ouzou (poste créé).

Par arrêté du 21 décembre 1955:

L'élévation d'échelon de traitement des interprètes judiciaires près les justices de paix comptant de quinze à vingt-cinq ans de service est accordée à M. Tiar Mohand, interprète judiciaire près la justice de paix de Fort-National, pour compter du 15 janvier 1954 (compte tenu d'une bonification d'ancienneté de 8 jours pour services militaires et d'une majoration supplémentaire pour services militaires de 1 an 1 mois 17 jours en application de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952).

L'élévation d'échelon de traitement des interprètes judiciaires près les justices de paix comptant plus de vingt-cinq ans de services est accordée à M. Saya, interprète judiciaire près la justice de paix de Boghari, pour compter du 2 février 1955 (compte tenu d'une majoration d'ancienneté supplémentaire pour services militaires de 29 jours en application de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952).

Par arrêté du 21 décembre 1955, M. Rouifed Ahmed, interprète judiciaire près la justice de paix de Marnia, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la justice de paix de Ténès, en remplacement de M. Frèche (Moïse), qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Instruction générale du 21 septembre 1955 relative à l'état civil.

Mise à jour du 23 décembre 1955.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, à Messieurs les procureurs généraux.

L'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 est modifiée et rectifiée ainsi qu'il suit:

I. — Modifications et mise à jour.

Le numéro 25 de l'instruction générale relative à l'état civil est ainsi complété:

« Il en est de même des amendes prévues aux articles 63 et 76 du code civil ».

Le numéro 26, premier alinéa, est ainsi modifié:

« **26** Les officiers de l'état civil s'exposent, en outre, à des sanctions pénales, selon qu'ils commettent les infractions prévues:... ».

Le numéro 26, onzième alinéa, est ainsi modifié:

« 2° Aux articles 68, 156, 157, 192 et 193 du code civil, relatifs à la célébration des mariages, et à l'article 340 du code pénal sur la bigamie ».

Le numéro 26 est complété par les dispositions suivantes, qui prennent place entre le dix-septième et le dix-huitième alinéa:

« Code civil, article 192:

« Si le mariage n'a point été précédé de la publication requise ou s'il n'a pas été obtenu des dispenses permises par la loi ou si les intervalles prescrits entre les publications et célébration n'ont point été observés, le procureur de la République fera prononcer contre l'officier de l'état civil une amende qui ne pourra excéder 3.000 F et contre les parties contractantes, ou ceux sous la puissance desquels elles ont agi, une amende proportionnée à leur fortune ».

« Code civil, article 193:

« Les peines prononcées par l'article précédent seront encourues par les personnes qui y sont désignées, pour toute contravention aux règles prescrites par l'article 165, lors même que ces contraventions ne seraient pas jugées suffisantes pour faire prononcer la nullité du mariage ».

Le numéro 27 est ainsi modifié:

« **27** Les poursuites ont lieu conformément au droit commun en matière pénale; elles peuvent être exercées sans instructions préalables de la Chancellerie. Les tribunaux compétents sont, suivant les cas, le tribunal de simple police, le tribunal correctionnel ou la cour d'assises ».

Le numéro 57, second alinéa, est ainsi modifié:

« Les registres de l'état civil doivent être conservés à la mairie et au greffe pendant cent ans à compter de leur clôture. Après ce délai, les registres des greffes sont obligatoirement versés aux archives départementales, où ils sont conservés indéfiniment (décret du 21 juillet 1936, art. 13, et circulaire de la Chancellerie n° 53-18 du 2 décembre 1953); ceux des mairies peuvent être déposés par les maires aux archives départementales, après avis du conseil municipal; ce dépôt peut même être prescrit d'office par le préfet, sur rapport de l'archiviste en chef (loi du 29 août 1924, article unique) ».

Le numéro 60, premier alinéa, est ainsi modifié:

« **60** La loi du 20 septembre 1792, dans un titre VI, a organisé la prise de possession des registres paroissiaux des églises catholiques par les maires et officiers municipaux: « Tous les registres, tant anciens que nouveaux, seront portés et déposés dans la maison commune » (art. 2). Ces registres peuvent être déposés aux archives départementales dans les mêmes conditions que les autres archives de la commune (loi du 29 avril 1924, article unique) ».

Le numéro 62 est ainsi complété:

« Toutefois, cette prohibition ne s'applique pas aux registres datant de plus de cent ans: leur consultation est alors soumise aux mêmes règles que celles applicables à la consultation des autres documents d'archives communales (loi du 7 messidor an II, art. 37) ».

Le numéro 65 est ainsi modifié:

« **65** De même que les registres, les tables annuelles et décennales de moins de cent ans ne doivent pas être consultées directement par les particuliers, mais les renseignements qu'elles contiennent doivent être communiqués aux intéressés, sur leur demande. Les tables datant de plus de cent ans sont soumises aux règles qui régissent la consultation des archives communales ».

Le numéro 68 est complété par un alinéa ainsi conçu:

« Les archivistes en chef des départements sont, en outre, chargés de veiller à la bonne tenue matérielle et à la conservation des registres des mairies, dans le cadre de leurs fonctions d'inspecteurs des archives communales ».

Le numéro 111 est ainsi modifié:

« **111** En vue de permettre l'établissement de la statistique du mouvement de la population en France, les officiers de l'état civil remplissent, lors de la rédaction ou de la transcription d'un acte ou d'un jugement, un bulletin spécial, dit « Bulletin statistique de l'état civil », contenant, outre les énonciations principales de l'acte, certaines indications telles que la situation de famille et la profession des intéressés.

« En plus de ces bulletins statistiques, un avis nominatif est établi à l'occasion de chaque décès pour permettre la mise à jour du fichier électoral et des répertoires de population.

« Les bulletins statistiques, rédigés sur des imprimés fournis aux maires par la direction régionale de l'I. N. S. E. E., sont de sept types différents: transcription (d'acte ou de jugement autre que le divorce), mariage, divorce, reconnaissance, naissance, enfant présentement sans vie, décès. A la différence de l'avis de décès, le bulletin statistique de décès est anonyme.

« Les divers bulletins indiquent notamment le numéro de l'acte auquel ils se réfèrent et comportent un numéro d'ordre correspondant à un classement numérique par type de bulletins.

« Les bulletins autres que ceux de décès sont adressés, sous bordereau, dans les cinq jours suivant la fin de chaque trimestre, à la direction régionale de l'I. N. S. E. E. dans le ressort de laquelle est située la commune.

« Les bulletins de décès sont envoyés, accompagnés du certificat confidentiel de décès correspondant, établi par le médecin ayant constaté le décès, au médecin directeur départemental de la santé.

« Les avis de décès sont communiqués, sans délai, au bureau des élections de la mairie pour mise à jour de la liste électorale, puis transmis dans les huit jours par ce bureau à la direction régionale de l'I. N. S. E. E. ».

(Le dernier alinéa du numéro 111 sans changement.)

L'intitulé du chapitre II du titre deuxième est ainsi rédigé:

« Actes omis, détruits, erronés ou modifiés. »

Le numéro 166 devient le deuxième alinéa du numéro 165.

Le chapitre II du titre deuxième est ainsi complété:

« Section 4. — Modification ou adjonction de prénoms.

« **166** La loi du 12 novembre 1955 modifiant l'article 57 du code civil dispose:

« Les prénoms de l'enfant, figurant dans son acte de naissance, peuvent, en cas d'intérêt légitime, être modifiés par jugement du tribunal civil prononcé à la requête de l'enfant ou, pendant la minorité de celui-ci, à la requête de son représentant légal. Le jugement est rendu et publié dans les conditions prévues aux articles 99 et 101 du code civil. L'adjonction de prénoms pourra pareillement être décidée ».

« La loi n'ayant pas défini ce qu'il convenait d'entendre par « intérêt légitime », le procureur de la République, appelé à donner ses conclusions, doit apprécier cet intérêt dans chaque cas d'espèce, en tenant compte des circonstances de la cause ».

La table des matières est rectifiée conformément aux modifications apportées au chapitre II du titre deuxième.

Le numéro 171 est complété par un alinéa ainsi conçu :

« L'association française de normalisation (AFNOR), reconnue d'utilité publique, a établi des modèles normalisés d'extraits et de bulletins d'état civil. Ces modèles peuvent être demandés au service de diffusion des normes françaises, 19, rue du 4-Septembre, Paris (2e) ».

Le numéro 180 (deuxième rubrique du classement alphabétique des cas d'exonération des droits d'expédition) est ainsi modifié :

Assurances sociales agricoles et régime agricole des prestations familiales.	Expéditions destinées à la constitution des dossiers.	Décret du 30 octobre 1935 relatif aux assurances sociales agricoles, article 13, et loi du 8 juin 1949 relative à la mutualité agricole, article 28.

Le numéro 192 est ainsi modifié :

« **192** Enfin, certaines décisions judiciaires, de même que certains actes de naissance, font l'objet d'une *mention en marge des registres*, à la date à laquelle s'est produit l'événement constaté. Sont mentionnés :

« 1° La transcription du jugement ou arrêt déclaratif de naissance, en marge des registres de la commune où l'acte de naissance aurait dû normalement être dressé ou transcrit et à la date de la naissance (art. 55 du code civil) ;

« 2° La transcription du jugement ou arrêt déclaratif de décès, en marge des registres de la commune où l'acte de décès aurait dû normalement être dressé, et à la date du décès. Si le décès s'est produit hors du domicile du défunt, mention de la transcription du jugement ou arrêt déclaratif de décès doit, en outre, être portée à la suite de la table annuelle des registres de l'année du décès (et, si elle est déjà dressée, à la suite de la table décennale) de la commune du dernier domicile, où l'acte de décès aurait dû être transcrit (art. 91 du code civil) ;

« 3° Les actes de naissance reçus dans une commune autre que celle du domicile des parents, en marge des registres de l'état civil de la commune du domicile et à la date de la naissance (art. 55 du code civil, L. du 24 octobre 1955). Il résulte de ce texte que si la naissance concerne un enfant déclaré légitime, la mention doit toujours être portée, même lorsque les parents n'en ont pas fait la demande ; si, au contraire, la naissance concerne un enfant naturel, la mention ne doit être faite qu'à la demande expresse de la mère : en aucun cas l'officier de l'état civil du lieu de naissance ne doit transmettre un avis aux fins de mention si la demande émane du père, alors même que celui-ci aurait reconnu l'enfant le premier.

« A défaut de toute indication contraire dans le texte de la loi et dans les travaux préparatoires, aucune mention ne doit être apposée lorsque le lieu de naissance et celui du domicile sont situés dans des arrondissements différents d'une même ville.

« Les avis aux fins de mention sont adressés dans les conditions prévues à l'article 49 (alinéas 3 et 4) du code civil (voir nos 196 et ss.). La mention est opérée dès réception de l'avis.

« L'apposition de ces mentions donne lieu à de sérieuses difficultés pratiques. Il importe avant tout d'éviter que ces mentions de référence, qui ont la valeur de simples renseignements, ne se confondent matériellement avec les mentions portées en marge des actes et dont l'objet est de constater les changements survenus dans l'état civil des intéressés.

« A cet effet, les procédés suivants peuvent être envisagés :

« — Porter la mention dans la marge normale des registres entre deux actes. Cette solution ne doit être adoptée que dans les communes où les mentions intercalaires seront peu nombreuses. Il n'est pas possible, en effet, sans restreindre à l'excès l'espace réservé aux mentions marginales habituelles, d'inscrire plus de deux ou trois mentions entre deux actes. Pour éviter toute confusion, il est recommandé d'utiliser une encre de couleur différente.

« — Porter la mention dans une marge ménagée spécialement à cet usage, à gauche de la marge réservée aux mentions concernant les actes.

« — Inscrire les actes sur toute la surface de la page de droite et diviser la page de gauche en deux colonnes, la première étant destinée à recevoir les mentions prévues par la loi du 24 octobre 1955, la seconde étant réservée aux mentions marginales des actes. Une telle présentation ne devrait être utilisée que dans les communes où l'on doit prévoir un grand nombre de mentions de référence.

« Quel que soit le procédé employé, la mention doit toujours être *sommaire* et ne contenir que les énonciations prévues par la loi. S'agissant de renseignements dépourvus de caractère authentique, les dates peuvent être inscrites en chiffres : le premier prénom sera seul indiqué.

« Ex. : Dumas (François), 2-12-1955, Asnières (Seine) ».

Le numéro 214 est ainsi complété :

« Mention sommaire d'une naissance survenue dans une commune autre que celle du domicile des parents : voir n° 192 ».

Le numéro 223 est ainsi complété :

« Un changement ou une adjonction de prénoms peut intervenir ultérieurement, dans les conditions prévues par la loi du 12 novembre 1955 (voir n° 166) ».

Le numéro 530 est complété par un alinéa ainsi conçu :

« En application de l'article 86 du décret du 14 octobre 1955 relatif à la réforme de la publicité foncière (*J. O.* 15 octobre), le livret de famille doit reproduire, accompagné d'une notice, le texte de l'article 2135 nouveau du code civil. Ces indications, portées sur la couverture ou l'une des pages du livret, sont ainsi rédigées :

« Sous tous les régimes matrimoniaux, la loi accorde à la femme une hypothèque destinée à garantir le payement des créances qu'elle peut avoir contre son mari. Cette hypothèque doit être inscrite au bureau de la conservation des hypothèques. Conformément à l'article 2135 du code civil :

« L'inscription de l'hypothèque légale de la femme « mariée peut être prise avant le mariage pour la dot « et les conventions matrimoniales, mais elle n'a d'effet « que du jour de la célébration du mariage.

« Elle peut être prise au cours du mariage ou, au « plus tard, un an après sa dissolution, par la femme « ou ses héritiers, pour la dot et les conventions matri- « moniales, pour les successions échues à la femme, « les donations ou legs qui lui sont faits, pour l'indem- « nité des dettes qu'elle a contractées avec son mari « ou pour le remploi de ses propres aliénés, et, d'une « manière générale, pour toute créance qu'elle acquiert « contre son mari. Dans les cas visés au présent alinéa, « l'inscription n'a d'effet que de sa date, ainsi qu'il est « dit à l'article 2134.

« L'inscription prise au profit de la femme ou de ses « héritiers doit être renouvelée conformément à l'arti- « cle 2154 » (c'est-à-dire tous les dix ans).

Le numéro 533, septième alinéa, est ainsi rédigé :

« Liquidation des droits à pension de ces fonctionnaires ou agents (y compris la liquidation des droits à pension et des droits accessoires prévus par le code des pensionnés militaires et victimes de guerre) ».

Le numéro 598 est ainsi modifié :

« **598** L'omission de la déclaration du mariage par le mari rend celui-ci passible de peines correctionnelles » (le reste de l'article sans changement).

II. — Rectifications.

A la table des matières (Titre cinquième, Chapitre I, Section 1, B), lire : « Expéditions d'actes de l'état civil émanant d' autorités françaises et destinées à être utilisées à l'étranger », au lieu de : « Expéditions d'actes de l'état civil émanant d'autorités étrangères et destinées à être utilisées à l'étranger ».

Au numéro 81, deuxième alinéa, lire : « indélébilité », au lieu de : « indébilité ».

Au numéro 113, deuxième ligne, supprimer la virgule après le mot « déclaration ».

Au numéro 115, sous le titre: « B. — Absence ou tenue irrégulière des registres », ajouter, entre parenthèses: « (ou impossibilité de retrouver l'acte) ».

Au numéro 117, 5e alinéa, 5e ligne, lire: « 1re chambre, du 3 novembre 1927 », au lieu de: « 1re chambre, du 2 novembre 1926 ».

Au numéro 188 *a*), avant-dernière ligne: fermer la parenthèse après « la cour d'appel ».

Au numéro 200, reporter en tête de cet article le titre: « C. — Formule d'avis de mention » qui figure en tête de l'article 201. Lire en conséquence, à la table des matières: « 200 », au lieu de: « 201 ».

Au numéro 290, lire: « *Preuve du domicile ou de la résidence* » (en italiques).

Au numéro 510, lire:

A la quatrième ligne: « *J. O.* 6 août 1937 », au lieu de: « *J. O.* 16 août 1937 »;

A la neuvième ligne: « 13 novembre 1937 », au lieu de: « 12 novembre 1937 »;

A la dix-neuvième ligne: « 29 décembre », au lieu de: « 20 décembre ».

Au numéro 521, 2e alinéa, 2e ligne, lire: « légalisation », au lieu de: « législation ».

Au numéro 593, lire, quatre lignes avant la fin: « l'extrait de la transcription du jugement collectif », au lieu de: « l'extrait du jugement collectif ».

Au numéro 629, second alinéa, avant-dernière ligne, lire: « Ministère chargé des relations avec les Etats associés », au lieu de: « Ministère des Etats associés ».

***

En vue de la mise à jour des fascicules à feuillets mobiles contenant l'instruction générale relative à l'état civil, les présentes modifications et rectifications seront imprimées sur des feuillets perforés, qui seront substitués aux feuillets contenant les dispositions modifiées.

Fait à Paris, le 23 décembre 1955.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
SCHUMAN.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 22 décembre 1955 portant classement des forts de Bertheaume et de l'Armorique (Finistère) et création de polygones d'isolement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu la loi du 8 août 1929 concernant les servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs,

Décrète:

Art. 1er. — Le fort de Bertheaume, à Plougonvelin (Finistère), est classé comme établissement de la marine servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

Art. 2. — Il est créé autour du fort de Bertheaume, établissement classé, un polygone d'isolement délimité par une ligne courbe tracée en rouge sur l'extrait, joint au présent décret, du plan cadastral de la commune de Plougonvelin.

Les noms des propriétaires des terrains compris dans ce polygone d'isolement sont énumérés sur l'extrait joint de la matrice cadastrale de la commune en cause

Art. 3. — Le fort de l'Armorique, à Plougastel-Daoulas (Finistère), est classé comme établissement de la marine servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs.

Art. 4. — Il est créé autour du fort de l'Armorique, établissement classé, un polygone d'isolement délimité par une ligne courbe tracée en rouge sur l'extrait, joint au présent décret, du plan cadastral de la commune de Plougastel-Daoulas.

Les noms des propriétaires des terrains compris dans ce polygone d'isolement sont énumérés sur l'extrait joint de la matrice cadastrale de la commune en cause.

Art. 5. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE BILLOTTE.

Décret du 22 décembre 1955 portant promotion dans le cadre des officiers de l'armée active.

Par décret en date du 22 décembre 1955, sont promus au grade de lieutenant, pour prendre rang du 19 octobre 1955:

MM. les sous-lieutenants:

TROUPES METROPOLITAINES

INFANTERIE

El Aloui Hadi.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Arzouma Ouedraogo.
Diassamoussa Diakite.

Décret du 22 décembre 1955 portant intégration d'officiers de réserve dans l'armée active.

Par décret en date du 22 décembre 1955, est admis dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant (lieutenant à titre temporaire), pour prendre rang du 1er janvier 1956:

TROUPES METROPOLITAINES

TRAIN

M. le lieutenant de réserve Clair (André-Henri-Marcel).

La démission de son grade dans les réserves offertes par cet officier est agréée. Elle prendra effet à la date de son intégration dans l'armée active.

Décret du 22 décembre 1955 portant promotion dans les réserves (armée de terre).

Par décret en date du 22 décembre 1955, est promu au grade de lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er novembre 1955, M. le sous-lieutenant de réserve du génie Cadoret (Guy-René), servant en situation d'activité.

Décret du 22 décembre 1955 portant nominations dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 22 décembre 1955, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les élèves des grandes écoles astreints à l'instruction militaire obligatoire ayant satisfait aux examens de sortie de leur école et subi les épreuves d'un examen d'aptitude à ce grade (pour compter du 15 octobre 1955):

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM.
Bellemin-Noël (Jean-Antoine), classe 1951, Lyon 39267.
Collos (Michel-Georges), classe 1951, Paris 13015.
Dudon-Goussirat (Jean-Henri), classe 1949, Poitiers 30903.
Dupont (Daniel-Georges), classe 1951, Paris 24596.
Puran (Pierre-François), classe 1950, Toulouse 27724.
Fontecave (Robert-Marcel), classe 1952, Perpignan 1237.
Herly (Pierre-Lucien), classe 1951, Versailles 45983.
Lefebvre (Gérard-Serge), classe 1950, Poitiers 10175.
Pochat (Pierre-Léon), classe 1952, Rabat R. 619.
Raynaud (Michel-René), classe 1952, Paris 32903.
Rosier (Guy-Hector), classe 1950, Ruffisque 1791.
Hoursiangou (Jean), classe 1951, Pau 31282.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Bonis-Charancle (François), classe 1951, Versailles 45032.
Chenu (Georges-Marie), classe 1949, Paris 75-32682.
Chevance (Jean-Paul), classe 1949, Paris 50727.
De Clercq (François), classe 1951, Poitiers 15221.
Croquet (Jean-René), classe 1950, Valenciennes 23507.
Humann (Jacques), classe 1950, Strasbourg 5324.
Lagandre (Henry-Louis), classe 1951, Dijon 13204.
Laufenburger (René), classe 1950, Paris 27619.
Lux (Jacques), classe 1950, Nancy 2817958.
Mallaret (Jean-Adrien), classe 1949, Alger 2141.
Portejoie (Michel-Georges), classe 1951, Rabat R. 154.
Robin (Daniel-Marie), classe 1950, Valenciennes 47130.

Artillerie.

MM.
Anduze (Robert-Jacques), classe 1949, Marseille 12750.
De Badereau de Saint-Martin (Antoine-Guillaume-Marie-Joseph), classe 1951, Chartres 35082.
Baer (Arnold), classe 1951, Strasbourg 2219.
Bayle (Emmanuel-Régis-Marie-Joseph), classe 1951, Lyon 31877.
Beernaert (Claude-Arthur-Clément), classe 1951, Valenciennes 13681.
Berard (Jean-Michel-Edouard), classe 1952, Paris 75-2511.
Billard (François-Jean), classe 1952, Paris 75-21268.
De Bonnières (Jean-Marie-Louis), classe 1953, Versailles 78-9751.
Bouvard (Pierre-Joseph), classe 1952, Lyon 71-2049.
Brison (André), classe 1953, Nancy 54-1120.
Brunel (Aimé-Alphonse), classe 1950, Lyon 30358.
Brus (Claude-Jacques), classe 1950, Toulouse 8713.
Caille (François-Charles-Gaëtan), classe 1952, Valenciennes 02-1236.
Canet (Pierre-Marie-Jacques), classe 1950, Valenciennes 36661.
Cougnenc (Jean-Marcel), classe 1949, Marseille 11758.
Darmaillac (Michel-Jean-Marcel-Pierre), classe 1952, Poitiers 33-5237.
Desselas (André), classe 1950, Poitiers 12591.
Doligez (Jacques-Pierre), classe 1952, Valenciennes 62-7697.
Douvier (Alexandre), classe 1950, Strasbourg 14878.
Ducatel (Jean-Pierre), classe 1952, Paris 75-12117.
Fail (Jean-Pierre-Armand-Paul), classe 1952, Paris 75-6395.
Faravel (Jean-Georges), classe 1950, Lyon 13009.
Furnion (Paul-Francisque-Eugène), classe 1952, Lyon 69-5277.
Gilmaire (Patrice-Marie-François), classe 1951, Paris 11-895.
Goussard (Jean), classe 1951, Poitiers 12617.
Giraud (René-Albert), classe 1953, Lyon 43-1527.
Guillaume (Jean-Joseph), classe 1950, Lyon 542-29135.
Guiot (Francis), classe 1950, Paris 63168.
Guyot (Jacques-Hubert), classe 1949, Nancy 52-6325.
De Haas (Michel-Gabriel), classe 1950, Paris 21844.
Hallaert (Raymond-André), classe 1951, Rennes 21593.
Harel (Michel), classe 1951, Rennes 25060.
Herlicq (François), classe 1952, Paris 75-12287.
Jeantet (Maurice-Louis-Marie-Joseph), classe 1953, Pau 61281.
Lambert (Jacques-Paul), classe 1951, Lyon 5138-11698.
Laparra (Maurice-Louis), classe 1949, Lyon 37229.
Leenhardt (Philippe-René), classe 1951, Marseille 13618.
Lehmann (Paul-Antoine), classe 1950, Lyon 25437.
Mallet (Bernard-Marie), classe 1953, Marseille 31699.
Manet (Michel-René), classe 1949, Paris 5697.
Maraval (Alain-Maurice), classe 1950, Marseille 2082.
Marillier (Jean-Claude), classe 1950, Paris 75-30969.
Martin (André-Frédéric), classe 1951, Lyon 9516.
Martin (Claude), classe 1952, Marseille 30-1508.
Martin (Pierre-François), classe 1951, Lyon 54-75-2683.
Montandon (Claude-Paul), classe 1950, Paris 65765.
Mouchnino (Michel), classe 1949, Lyon 28082.
Neuville (Bernard-Hugues-Félix), classe 1950, Paris 29537.
Pelisson (Gérard-Ferdinand), classe 1952, Lyon 69-6622.
Peter (Jean-Claude-Camille), classe 1951, Nancy 6714.
Petibon (Paul-Louis), classe 1950, Rennes 319.
Pluche (Guy-Albert-André), classe 1951, Valenciennes 35442.
Portal (Gilbert-Marcel-Adrien), classe 1950, Paris 22765.
Pouyet (Gérard-Jacques), classe 1952, Paris 75-2321.
Rogez (Jacques), classe 1950, Paris 73.849.
Roguet (René-Jacques), classe 1953, Paris 75-1218.
Schembri (Jean-Jules-Valentin), classe 1951, Tunis 1326.
Seguy (Jacques-René), classe 1950, Albi 12-24112.
Ternault (Michel-André-Albert-Jean), classe 1951, Chartres 3983.
Thirion (Robert), classe 1950, Paris 31303.
Vierin (Paul-Yvan), classe 1952, Paris 75-10251.

Train.

MM.
Balaguier (André-Robert), classe 1949, Versailles 52.824.
Biglia (Roger-Francis), classe 1952, Marseille 06-2553.
Boileau (Robert-Paul), classe 1951, Valenciennes 38.442.
Bombled (Pierre-Jean), classe 1950, Valenciennes 6.770.
Boué (André-Henri), classe 1952, Poitiers 86-1716.
Burteaux (Maurice-Pierre), classe 1950, Versailles 1.321.
Charra (Charles-Albert), classe 1950, Lyon 8.724.
Coupez (Jean-Marc), classe 1951, Paris 63.128.
Delaroche (Jean-Paul-Joseph), classe 1951, Paris 37.769.
Desjonquères (Bruno-Guy), classe 1952, Rennes 49-1050.
Faulcon (Michel-Jean), classe 1951, Poitiers 16.871.
Gazeau (Maurice-Louis), classe 1952, Paris 75-10-907.
Grivet (Bernard-François), classe 1950, Paris 27.423.
Lavastre (Marcel-Jean), classe 1951, Valenciennes 51.233.
Leduc (Jean-Rémi), classe 1950, Valenciennes 53.425.
Levet (Philippe-Edmond), classe 1953, Paris 53-75-3899.
Noisette (Jean-Paul), classe 1950, Nancy 50-54-11-217.
Réveilleau (Pierre-Bernard), classe 1950, Poitiers 23.359.

Génie.

MM.
Bayle (Gérard-Noël), classe 1950, Valenciennes 08056.
Belin (Michel-Pierre), classe 1952, Toulouse 51-31-601.
Boivin (Jacques), classe 1952, Paris 75-19615.
Brun (Charles-Georges), classe 1950, Lyon 29094.
Butruille (Jacques-Rémy), classe 1952, Nancy 51-3304.
Caillaud (Jean-Michel), classe 1951, Rennes 32927.
Casanova (Paul-Antoine), classe 1950, Rabat 654.
Cogoluenhes (Pierre), classe 1951, Lyon 39306.
Damay (Jacques), classe 1951, Lyon 24379.
Darbin (Maurice), classe 1952, Toulouse 311098
Delon (André), classe 1950, Marseille 28098.
Dietrich (Joseph-Eugène), classe 1950, Strasbourg 687728.
Diot (Claude-Jacques), classe 1952, Paris 783893.
Fanneau de La Horie (Hugues), classe 1952, Paris 75-12153.
Fegueux (René), classe 1950, Paris 75-27268.
Ferrand (Jean), classe 1949, Oran 3026.
Gantois (Pierre-Georges), classe 1953, Paris 24663.
Gauthier (André-Georges), classe 1952, Rennes 295519.
Geronimi (Jean-René), classe 1952, Alger 3126.
Gonin (François-Claude), classe 1950, Lyon 25619.
Gonin (Henri), classe 1953, Dakar 383.
Gre (Michel), classe 1950, Nancy 105571.
Grinda (Lucien-Paul), classe 1951, Marseille 17.925.
Guérin (Jean-Claude), classe 1950, Paris 5284.
Guyonneau (Auguste), classe 1950, Rennes 35508.
Jarlet (Charles-Adrien), classe 1950, Constantine 1372.
Jeantet (Serge), classe 1949, Dijon 19604.
Jougla (Jean-Pierre), classe 1951, Lyon 21363.
Lafarge (Guy), classe 1951, Poitiers 4042.
Lambert (Christian-Marie), classe 1950, Toulouse 24973.
Lanier (Louis-Guy), classe 1949, Dijon 21-16971.
Legrand (Pierre-Emile), classe 1950, Valenciennes 14188.
Leroy (Maurice-Jean), classe 1951, Poitiers 33348.
Mackowiak (Edmond), classe 1952, Valenciennes 627746.
Marquestaut (Jacques-Henri), classe 1950, Paris 25429.
Mazel (Jacques-Léon), classe 1951, Marseille 6035.
Mercier (Gilbert-Henri), classe 1951, Marseille 12658.
De Metz (Henri-Marie), classe 1952, Nancy 544560.
Meunier (Henri-Lucien), classe 1951, Poitiers 25263.
Moreau (Jean-Marie), classe 1951, Poitiers 19318.
Orsini (Etienne), classe 1951, Paris 15.988.
Peray (Jean-Marie), classe 1951, Rabat 95-1182.
Piot (Jacques), classe 1949, Constantine 1067.
Pourdieu (Jean-Claude), classe 1951, Paris 25153.
Ragache (Jack-Rémy), classe 1949, Lyon 15.941.
Ravillon (Jacques-Louis), classe 1952, Lyon 381501.
De Seissan de Marignan (Raoul), classe 1951, Poitiers 35098.
Souan (Jacques-Joseph), classe 1951, Poitiers 32115.
Touzet (Georges), classe 1950, Paris 75-21060.
Trousset (Pierre-Gaspard), classe 1952, Nancy 51-3395.
Verge (Jacques-Jean), classe 1951, Toulouse 15993.
Vincent (Gilles), classe 1951, Nancy 52-6873.
Voog (Bernard-Régis), classe 1952, Lyon 381276.

Transmissions.

MM.
Dagnaud (Michel), classe 1951, Rennes 51-44-25250.
Bertrand (Jean-Marie), classe 1951, Lyon 51-69-19820.
Billon (Guy), classe 1951, Lyon 51-69-26188.
Hervé (Louis-Joseph), classe 1950, Rennes 50-22-17141.
Huchet de Labedoyère (Henri-Marie), classe 1951, Valenciennes 51-60-13167.
Marie (Gérard-Joseph), clase 1952, Poitiers 52-37-1672.
Messier (Jean Marcel), classe 1950, Paris 50-75-32974.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM.
Algron (Pierre-Jean), classe 1950, Lyon 05-197.
Bernard (Jean-Henri), classe 1950, Lyon 69-37383.
Brandely (Guy-Antoine), classe 1950, Lyon 63-4.588.
Carron (Jean), classe 1950, Paris 75-21655.
Darnaut (Pierre), classe 1951, Valenciennes 62-27701.
Dubreuil (Jean-Henri), classe 1951, Paris 75-27.709.
Dumoulin (Roger-Pierre), classe 1950, Lyon 69-33416.
Ferrand (Jean-Baptiste), classe 1950, Lyon 43-8952.
Garreau (Michel-Jean), classe 1950, Paris 75-29116.
Lafaix (François-Xavier), classe 1952, Besançon 39-83.
Lejosne (Jean Claude), classe 1951, Valenciennes 62-18608.
Lesage (Jean), classe 1951, Paris 75-29559.
Mary (Gérard-André), classe 1950, Versailles 78-48894.
Métais (Bernard-Louis), classe 1950, Paris 75-12191 .
Mouret (Jacques-Marie), classe 1949, Valenciennes 60-24.667.
Olive (Francis-Gustave), classe 1951, Paris 75-51.576.
Petit (Robert-Auguste), classe 1950, Valenciennes 62-39.237.
Peytavin (Pierre-Guy), classe 1952, Paris 75-11.455.
Rabault (Jean-Jacques), classe 1951, 75-57.003.
Rapin (Michel-André), classe 1952, Paris 75-32.248.
Roederer (Charles-Marie), classe 1951, Paris 75-58.051.
Rovere (Jean), classe 1949, Lyon 03-2.660.
Sartre (Bernard-Paul), classe 1951, Albi 81-7.544.
Trichet (Jean-Charles), classe 1951, Rennes 44-22.993.
Zimmermann (Claude-Raymond), classe 1951, Versailles 78-11.309.

Décret du 22 décembre 1955 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve du service de santé des troupes coloniales.

Par décret en date du 22 décembre 1955:

Est nommé au grade de dentiste sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 16 octobre 1955:

1re catégorie.

Contingent 1954/2, P. M. S.

M. le dentiste auxiliaire Verges (Jean-Edouard-Marie), Pacifique.

Est nommé au grade de médecin sous-lieutenant de réserve, pour prendre rang du 1er novembre 1955:

1re catégorie.

Contingent 1954/1.

M. le médecin auxiliaire Marie-Gabrielle (Jacques-Pierre-Dorothée), Antilles.

Décret du 23 décembre 1955 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret en date du 23 décembre 1955, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les sous-lieutenants:

M. Borbeau (Yves-André-Emile).
M. Fauveil-Champion (Vincent-Raymond-Fernand).

(Pour prendre rang du 1er février 1956.)

M. le sous-lieutenant Muzi (Jacques-Antoine).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le sous-lieutenant Pommereau (Bernard-Michel-Albert).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM. Gourdin (Bernard-Raymond). | M. Gravallon (Georges-Claude).
Michels (Marcel-Robert).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1956.)

M. le sous-lieutenant Ragaru (Christian-Joseph).

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le sous-lieutenant Varescon (Joseph-Charles-Henri), lieutenant à T. T. du 1er janvier 1954.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le sous-lieutenant Lidoire (Jean-Georges).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les sous-lieutenants:

MM. André (Marc-Marie-Joseph). | M. Paul (Nicolas).
Delmas (Jean-Georges).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le sous-lieutenant Benoit (Joseph-Marie).

Décret du 23 décembre 1955 portant promotions et nominations d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 23 décembre 1955, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants-colonels:

M. Mercier (Jean-Marcel) (D. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Jamlot, nommé. — Maintenu.

M. Fauveau (Robert-Marie-Joseph) (B. E. M., B. O. A.), en remplacement de M. Balmitgere, nommé. — Maintenu.

M. Costa de Beauregard (Jean-Baptiste-Marie-Léon), en remplacement de M. Stagnaro, nommé. — Maintenu.

M. Pasteau (Louis-Germain-Auguste) (B. O. A.), en remplacement de M. Sury d'Aspremont, retraité. — Maintenu.

M. Aubrun (Antoine-Joseph-Roger), en remplacement de M. Verdeyme, nommé. — Maintenu.

M. Barral (Jean-Léon-Joseph-Noël), en remplacement de M. Jay, nommé. — Maintenu.

M. Guiguet (Robert-Henri-Auguste), en remplacement de M. de Lambilly, nommé. — Maintenu.

M. de Villiers de l'Isle-Adam (Georges-Claudius) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Meric, nommé. — Maintenu.

M. Dalstein (Jean-Roger-René) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Parlange, retraité. — Maintenu.

M. Le Ray (Alain-André-Etienne-Henri) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Brignaschi, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs de bataillon:

M. Sagon (René-Joseph-Emile) (D. E. M.), en remplacement de M. Mercier, promu. — Maintenu.

M. Person (Louis-Yves-Marie), en remplacement de M. Fauveau, promu. — Maintenu.

M. Aimard (André-François-Philippe-Alexis), en remplacement de M. Costa de Beauregard, promu. — Maintenu.

M. Alexandre (Robert-Léon), en remplacement de M. Pasteau, promu. — Maintenu.

M. de Sèze (Bertrand-Sébastien-Marie-Paul), en remplacement de M. Aubrun, promu. — Maintenu.

M. Verbèke (Louis-Emile), en remplacement de M. Barral, promu. — Maintenu.

M. Debarnot (Maximilien-Marie-Philibert-Antoine) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Guiguet, promu. — Maintenu.

M. Barjaud (André-Edouard) (B. E. M. S.), en remplacement de M. de Villiers de l'Isle-Adam, promu. — Maintenu.

M. Decomps (Edouard-Etienne) (D. E. M.), en remplacement de M. Dalstein, promu. — Maintenu.

M. Buchoud (Pierre-François-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Le Ray, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le chef de bataillon Riez (Léon-Etienne-Henri-Paul), en remplacement de M. Piriou, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Coti (François-Dominique), en remplacement de M. Sagon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lanquetot (André-Denys-Gaston-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Person, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Kersual (Guillaume), en remplacement de M. Aimard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jourdan (Louis-Pierre-Gaston), en remplacement de M. Alexandre, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Corriol (Ernest-Joseph), en remplacement de M. de Seze, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mattei (Antoine), en remplacement de M. Verbeke, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Schilling (André-Henri), en remplacement de M. Debarnot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Fruchaud (Alain-Georges-Bertrand), en remplacement de M. Barjaud, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Kaiser (Louis-Edouard), en remplacement de M. Decomps, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Defert (Jean-Marie), en remplacement de M. Buchoud, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Patoulet (Francis-André-Raphaël), en remplacement de M. Roussel, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Nos Ping (Jean-Jacques) (D. E. M.-B. P.), en remplacement de M. Lambert, mort en service — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Tinard (Henry-François) (B. P.), en remplacement de M. Riez, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Deloffre (Jean-Pierre-François-Marie) (B. E. M. S. - D. E. M.), en remplacement de M. Le Toullec, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lebreton (Pierre-François-Laurent), en remplacement de M. Heuillet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chapellier (Marcel-Marie-Edmond), en remplacement de M. Stévenin, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ligneau (Julien-Lionel-Lucien-Edouard-Désiré), en remplacement de M. Krug, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mueth (Jean), en remplacement de M. Baud, mort en service. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Giboudeau (Georges-Germain-Augustin), en remplacement de M. Coti, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dupoux (Jean-François-Ambroise) (B. P.), en remplacement de M. Lanquetot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jacquemin (Louis-Emile), en remplacement de M. Kersual, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Reffas (André-Charles), en remplacement de M. Jourdan, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rabot (Gilbert-Louis), en remplacement de M. Corriol, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Audoye (Roger-Noël) (B. P.), en remplacement de M. Mattei, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guillot (Marius-Etienne), en remplacement de M. Schilling, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gérault (René-Lucien-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Fruchaud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rollot (Bernard-François), en remplacement de M. Kaiser, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gaudé (Amédée-Louis-Marie), en remplacement de M. Defert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Sesmaisons (Yves-Paul-Marie-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Patoulet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. La Motte (Raymond-Félix-Auguste), en remplacement de M. Nos Ping, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rumeu (Emmanuel-Pierre), en remplacement de M. Payan, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Servranckx (Jacques-Léon-Charles-Ghislain), en remplacement de M. Ouvrard, admis gendarmerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Poirot (Robert-Emile-Félix), en remplacement de M. Rolland, admis gendarmerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Darbon (Maurice-Louis), en remplacement de M. de Saint-Etienne, tué au combat. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Pompery (Henry-Pierre-Xavier-Marie), en remplacement de M. Lanaud, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Leprieur (Bernard-Edmond-Emile), en remplacement de M. Uhart, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hudelot (Pierre-Maurice) (B. P.), en remplacement de M. Chaillieux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poynard (Marcel-André-Aimé-Désiré), en remplacement de M. Loutrein, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gaston (Jean), en remplacement de M. Jacotez, admis gendarmerie. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Musslin (Richard-Ernest), en remplacement de M. Peytavi, admis gendarmerie. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jaubert (Jacques-Victor), en remplacement de M. Denouel, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dangel (Raymond-Armand), en remplacement de M. Mermoud, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Napoli (Guy-Joseph), en remplacement de M. Kauffmann, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Soutiras (Jean-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Hurbes, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tonneau (Henri-Emile-Joseph), en remplacement de M. Job, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vareyon (André-Albert), en remplacement de M. Roeser, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maestrali (François), en remplacement de M. Fichard, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour ancienneté). M. Fiévet (Georges-Maurice), en remplacement de M. Rousselot, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fontaine (Henri-Alexandre), en remplacement de M. Toupin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). — M. Millien (Albert-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Bousquet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Labrousse (Robert-Jean), en remplacement de M. Dagnas, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pelletier (Guy-Joseph-Louis), en remplacement de M. Deschard, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rolin (Jacques-Charles-Gustave) (B. P.) en remplacement de M. Sibe, mort en service. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jay (Henri) (B. P.), en remplacement de M. Mourey, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cozette (Pierre-Jean-Paul) (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). Mr Onimus (Joseph) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pompidou (Marcel-Eugène), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blisson (Georges-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour choix). M. Monnet (Gustave-François-Eugène-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perdigon (Emile), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bonzom (François-Armand-Marius), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poupard (Georges-Edouard-François), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Molter (Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Try (Pierre-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Aubouin (Robert-Maxime), (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Seigle (Pierre-Louis-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rondel (Paul-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Cour Grandmaison (Jacques-Marie-Bernard) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vandais (Paul-Lucien), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Véron (Jean-Louis-André), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ledanois (Louis-Gaston-Georges), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Leduc (Georges-Roger), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Couderc (Pierre-Mary-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Deguehegny (Pierre-Roger), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mouleyre (Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (acienneté). M. Bassier (Auguste-Adrien), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Broucker (Jean-Raymond-Edouard-Henri) (B. P.), organisation. — Maintenu.

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET N° 55-1407 DU 19 OCTOBRE 1955

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine Aït Mehdi (Ali).

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le lieutenant Mimoun (ou Raho).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants-colonels:

M. de Chabot (Maurice-Honoré-Sébran-Marie) (B. E. M., ob. av.), en remplacement de M. Grosjean, retraité. — Maintenu.

M. Canonne (Georges-Henri-Jean-Joseph) (D. E. M., B. E. M. S.), en remplacement de M. Gastaldo, décédé. — Maintenu.

M. Obe (Pierre-Georges-Arthur-Marie) (B. T.), en remplacement de M. Vidal, nommé. — Maintenu.

M. Marzloff (Jean-Paul-Marie) (ob. av.), en remplacement de M. Didelot, retraité. — Maintenu.

M. Huchet de Quenetain (Bertrand-Marie-Joseph) (D. E. M., B. E. M. S., B. P.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs d'escadrons:

M. Perrodon (Guy-Marie-Ernest) (B. T.), en remplacement de M. de Chabot, promu. — Maintenu.

M. Desrousseaux de Vandières (Edouard-Jean-Christian-Philippe), en remplacement de M. Canonne, promu. — Maintenu.

M. Julien (André-Victor-Bernard) (D. E. M., B. E. M. S., B. P.), en remplacement de M. Obe, promu. — Maintenu.

M. de Bort (Jean-Antoine-Pierre) (ob. av.), en remplacement de M. Marzloff, promu. — Maintenu.

M. d'Arnaudy (Bernard-Marie-Joseph) (ob. av.), en remplacement de M. Huchet de Quenetain, promu. — Maintenu.

M. de Torquat de la Coulerie (François-Marie-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. du Boulet de la Boissière, retraité. — Maintenu.

M. Liautaud (Jean-Alphonse-Eugène) (B. T., B. E. M. S., B. P.), en remplacement de M. Le Gall du Tertre, décédé. — Maintenu.

M. Jullien (René-Henri-Gabriel) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. de la Vallée de Barecourt de Pimodan (François-Fernand-Marie), organisation — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Dugas (Robert-Ernest-Marcel) (B. P., B. T.), en remplacement de M. Perrodon, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ossent (Edouard-Emile-Charles) (D. E. M.), en remplacement de M. Desrousseaux de Vandières, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mazarguil (André) (D. E. M.), en remplacement de M. Julien, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duchesne (Guy-Marie-Noël-Emile), en remplacement de M. de Bort, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Boucher (Noël-Pierre-Marcel), en remplacement de M. d'Arnaudy, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Martin-Deidier (Michel-Pierre-Marie-Louis), en remplacement de M. de Torquat de la Coulerie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mangin (Jacques-Michel) (D. E. M.), en remplacement de M. Jullien, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Clouet (Robert-Paul-Stéphan-Valentin), en remplacement de M. de la Vallée de Rarecourt de Pimodan, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Haentjens (Jacques-Maurice-Etienne, Joseph), en remplacement de M. Fraguier, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Douat (Pierre-Joseph), en remplacement de M. de la Rocque de Séverac, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bourgue (Lucien-Paul-Victor), en remplacement de M. Breithaupt, décédé. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Poinsot (Pierre-Marie-Alfred-Charles-Henry), en remplacement de M. Pelleterat de Borde, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Pouget (Jean-Michel) (B. P.), en remplacement de M. Mir, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les capitaines.

1er tour (choix, 2e partie). M. Millon (Roland-Pierre Hippolyte), en remplacement de M. Liautaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Poumarède (Jean-Maurice-Charles). — Organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Ferrières de Sauvebœuf (Guy-Bernard-Elie) (B. P.). — Organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rivière (Paul-Claude-Marie) (lieutenant-colonel à T. T.) (B. P.). — Organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Brottier (Pierre-Marie-Augustin), en remplacement de M. Dugas, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Breuil (Bernard), en remplacement de M. Ossent, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Metzinger (Henri-Robert), en remplacement de M. Mazarguil, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Vanssay (Jacques-Arthur-Guy), en remplacement de M. Duchesne, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pujol (Louis-Joseph-Emile), en remplacement de M. Boucher, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Refutin (Roger-Julien-Arthur-Lucien), en remplacement de M. Martin-Deidier, promu — Maintenu.

2e tour (choix). M. Regis (Claude-François-Xavier) (Ob. Av.), en remplacement de M. Mangin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cudennec (Armand-Paul), en remplacement de M. Clouet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Lescure (François-Marie-Joseph), en remplacement de M. Haentjens, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brousseau (Claude-Henri-Joseph), en remplacement de M. Douat, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Nogues (Pierre-Bernard), en remplacement de M. Bourgue, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delmas (Pierre-Jules-Louis), en remplacement de M. Poinsot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bizard (Robert-Victor-Eugène), en remplacement de M. Pouget, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maisonnet (Jacques-Pierre-Marie), en remplacement de M. Millon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bos de Berc (Emmanuel-Jean-Marie-Georges), en remplacement de M. Poumarede, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Villele (François-Marie-Joseph-Louis-Albert), en remplacement de M. de Ferrieres de Sauvebœuf, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perrimond-Trouchet (Léon-Jean-Charles), en remplacement de M. Riviere, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pinel (Jean-Jacques-Lucien-Philippe), en remplacement de M. Le Saux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tostain (Jean-Henri-Gaston) (B. P.), en remplacement de M. Beiria, retraité. — Maintenu.

OFFICIER SERVANT SOUS LE RÉGIME TRANSITOIRE DU DÉCRET N° 55-1407 DU 19 OCTOBRE 1955

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine Bachir el Bouhali Mohamed ben Bachir.

OFFICIER SERVANT A TITRE ÉTRANGER

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le lieutenant Vollmer (Rudolf-Roland).

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants-colonels:

M. Aubert (André-Emile-Maria), en remplacement de M. Maillard, décédé. — Maintenu.

M. Courtiade (Aimé-François-Antoine-Baptiste) (D.E.M. — B.O.A.), en remplacement de M. Gaultier de la Ferriere, retraité. — Maintenu.

M. Vennin (Jean-Louis-Marie-Edouard), en remplacement de M. Prebolin, retraité. — Maintenu.

M. Marie-Reau (Jacques-Félix) (D. E. M.), en remplacement de M. Winter, nommé. — Maintenu.

M. Multrier (Michel-Pierre-Charles) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Lejay, nommé. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs d'escadron:

M. Jost (Henri-Marc-Pierre) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Aubert, promu. — Maintenu.

M. Corda (Jean-Alfred-Alexis) (B. T.), en remplacement de M. Courtiade, promu. — Maintenu.

M. Veys (Roger-Louis-Alexandre), en remplacement de M. Vennin, promu. — Maintenu.

M. Tirole (Georges-Charles) (B. E. M. S. — B. T.), en remplacement de M. Marie-Reau, promu. — Maintenu.

M. Vizier (Gilbert), en remplacement de M. Multrier, promu. — Maintenu.

M. Delanoye (César-Robert), organisation. — Maintenu.

M. Guidetti (Pierre-Louis-Eugène) (B. E. M. S. — D. E. M. — B. P.), organisation — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Desplans (Louis-Elie), en remplacement de M. Jost, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Caprai (Jean-Yves-Pierre), en remplacement de M. Corda, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chivot (Marcel-Frédéric-Jules), en remplacement de M. Veys, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bouard (Louis-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Tirole, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Maheas (Maurice-Roger-Jean), en remplacement de M. Vizier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gourg (Yves-Edmond-Marie) (D.E.M.), en remplacement de M. Delanoye, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Froux (Roger-Alexandre), en remplacement de M. Guidetti, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Caspar (Alain-Michel-Marie) (B. T.), en remplacement de M. Lagache-Blanchet, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Collet (Marcel-Louis-Cyrille), en remplacement de M. Roux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Cointet de Fillain (François-Edmond) (B. P.), en remplacement de M. Bergevin, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Bichet (François), en remplacement de M. Desplans, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Devanchelle (Gaston-Jules), en remplacement de M. Caprai, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ferris (Gaston-René-Jean), en remplacement de M. Chivot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Collognat (Guy-Pierre-Robert), en remplacement de M. Bouard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Leblanc (Camille-Auguste-Marcel), en remplacement de M. Maheas, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chambon (Guy-Antoine-César), en remplacement de M. Gourg, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Multon (Pierre-Marcel-Henri), en remplacement de M. Froux, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dauzat (Edmond-Hervé-Marie-Jean-Félix), en remplacement de M. Caspar, promu. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dupont (Hervé-Marie-Armand), en remplacement de M. Collet, promu. Maintenu.

2e tour (choix). M. Mage (Michel), en remplacement de M. de Cointet de Fillain, promu. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hardy (Valère-James-Armand) (B. P.), en remplacement de M. Millerin, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guioton (Jacques-Charles-Yves), en remplacement de M. Le Roy, retraité. Maintenu.

2e tour (choix). M. Salefes (Henri-André-Louis), en remplacement de M. Lasserre, retraité. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Donche (Fernand-François-Marie), (B. P.), en remplacement de M. Boivin, retraité. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Besset (Marcel-Pierre-Jean) (B. P.), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Mary (Roland-Roger-Jean) (B. P.), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maitre (Georges-Paul-Benjamin), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coppolani (François-Antoine) (B. P.), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Genuyt (Claude-Antoine-Marie-Joseph), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pere (Jacques-Marcel), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnet (Georges-Joseph-Casimir) (B. P.), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Rouaix (Henri-Jean-Raymond), organisation. Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fuilla (René-Emile), organisation. Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Reymond (Marc-André-Gabriel) (B. P.), organisation Maintenu.

2e tour (choix). M. Bailliard (Jean-Paul), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bulleryahen (Henri-Paul), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Laurency (Jacques-Paul), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Derquenne (Henri-Joseph-Adolphe), (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Grenier (Olivier), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Orange (Roger-Louis-Raphaël), organisation — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dorade (Raymond-Louis-Roger), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bourset (Maurice-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fanin (Halo-Alexandre), organisation. —

2e tour (choix). M. Bacquet (Marcel-Abel-Louis-Albert) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vinson (Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Colleloni (Jean-Noël-Paul-Alexandre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ravat (Maurice), organisation. — Maintenu.

Train.

Au grade de colonel

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le lieutenant-colonel Rondet (Jean-René-Armand) (B. E. M., obs av.), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs d'escadron:

M. Germaine (Roger-André-Basile), en remplacement de M. Moine, retraité. — Maintenu.

M. Pats (Jean-Janvier), en remplacement de M. Berard, promu. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Dolle (Roger-Joseph-Emile), en remplacement de M. Lesourne, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lebas (Gaston), en remplacement de M. Babault, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Riere (Roger-Louis-Romain), en remplacement de M. Villeneuve, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Denoyelle (Paul-Jules), en remplacement de M. Fromard, rayé des contrôles. — Maintenu.

Au grade de capitaine

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Lorenzoni (François), en remplacement de M. Desauw, rayé des contrôles. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Salaun (Jean-Robert), en remplacement de M. Maihiot, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Berdaguer (Raymond-Jacques), en remplacement de M. Ruiz, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Reininger (Paul-Joseph), en remplacement de M. Ribat, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Colin (Raymond-Robert), en remplacement de M. Fourdinier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Porte (Eugène), en remplacement de M. Collomb, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mervaux (André-Maurice), en remplacement de M. Billard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lefebure (Fernand-Guy), en remplacement de M. Trudgeit, promu. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les commandants:

M. Zimmermann (Jean-Baptiste-René), en remplacement de M. Aycard, retraité. — Maintenu.

M. Sandras (Albert-Charles), en remplacement de M. Genu, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

M. Pothier (Roger-Ernest), en remplacement de M. Varlet, décédé. — Maintenu.

M. Debras (Pierre-Henri), en remplacement de M. Zimmermann, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Martin (Emile), en remplacement de M. Deviller, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Peureux (Robert-Constant), en remplacement de M. Caire, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Gonet (Jean-Robert-Auguste), en remplacement de M. Ribet, retraité. — Maintenu.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le commandant Noguès (Albert-Lucien), en remplacement de M. Rabé, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

M. Charles (Jean-André), en remplacement de M. Fromonot, retraité. — Maintenu.

M. Martin (Octave-Gabriel), en remplacement de M. Couchard, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Amauger (Robert-Maurice-Antoine), en remplacement de M. Holley, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Thurel (Raymond-Charles), en remplacement de M. Richaud, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). — M. Escalière (Francis-Bernard), en remplacement de M. Guelpa, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Heimendinger (René), en remplacement de M. Drulot, retraité. — Maintenu.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le commandant Luthereau (Pierre), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le capitaine Corbel (Emile-Jean-Louis-Marie-Joseph), en remplacement de M. Brochier, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Chirol (Pierre-Antoine), organisations. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Langella (Josué-Jean-Pierre), organisation. — Maintenu.

Officiers du recrutement.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le lieutenant-colonel Giraud (Marius-Emile-François), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Gall (Paul-Marie), en remplacement de M. Wahart, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Laleure (Paul-François-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dorin (Jean-Roger), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Roussel (Robert-Louis), en remplacement de M. Le Gall, promu. — Maintenu.

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants-colonels:

M. Lacour (René-Robert-Jean-Edmond-Edouard-Firmin), en remplacement de M. Delestrée, retraité. — Maintenu.

M. Michoudet (Jean-Honoré-Georges) (B. T.), en remplacement de M. Thibodaux, retraité. — Maintenu.

M. Marcoux (Pierre-Guy) (B. T.), en remplacement de M. Poirot, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs de bataillon:

M. Nizart (Maurice-Julien-Louis), en remplacement de M. Lacour, promu. — Maintenu.

M. Gerbe (Marius-Léon) (B. T.), en remplacement de M. Michoudet, promu. — Maintenu.

M. Moutte (Louis-Joseph) (B. T., B. P.), en remplacement de M. Marcoux, promu. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Aubrun (Henri-Paul), en remplacement de M. Nizart, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Turion (Pierre-Auguste) (D. T.), en remplacement de M. Gerbe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Stephan (Jean-Francis-Marie), en remplacement de M. Moutte, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cavret (Félicien-Jules-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Meunier (Noël-Emile), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chaquet (Louis-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Deverdine (Bernard-Serge), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sanson (Pierre-Alphonse), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Marescot du Thilleul (Yves-Georges-Augustin), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Adam (Paul-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Virot (Maurice) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Chabernaud (Lucien), en remplacement de M. Aubrun, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dufourd (Louis-Henri), en remplacement de M. Turion, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Piquemal (Maurice-Georges), en remplacement de M. Stephan, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Picat (Maurice-Jean), en remplacement de M. Cavret, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delecroix (Roger-Pierre), en remplacement de M. Meunier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jacquet (Paul-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Chaquet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Carrière (Robert-Joseph-François), en remplacement de M. Deverdine, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Caillaud (Jean-Henri-Robert), en remplacement de M. Sanson, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chauvat (Armand-Jean-Raymond), en remplacement de M. Marescot du Thilleul, promu. — Maintenu.

B. — Adjoints du service des matériels subdivision « transmissions »

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine Roy (Régis-Charles), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Geoffroy (Robert-Adrien), en remplacement de M. Roy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dulon (Albert), organisation. — Maintenu.

Génie.

A. — Arme

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants-colonels:

M. Long (Pierre-Marie-Fernand) (D. T.), en remplacement de M. Thuaire, promu. — Maintenu.

M. Hublot (Emmanuel-Alix-Ernest) (B. E. M. S., D. T.), en remplacement de M. Bonnelle, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs de bataillon:

M. Margueritte (Jacques-André) (D. T.), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

M. Siquier (Jean-Augustin-Louis), (B. T.), en remplacement de M. Reybaud, retraité. — Maintenu.

M. Praquin (Jean-Georges-Henri), (D. T.), en remplacement de M. Long, promu. — Maintenu.

M. Caylus (Paul), en remplacement de M. Hublot, promu. — Maintenu.

M. Sudrat (André-Vincent-Mathieu), en remplacement de M. Haillant, retraité. — Maintenu.

M. Huraux (Jean) (B. T.), en remplacement de M. Carnoy, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Gouygou (Pierre-Léon-Maurice), (D. T.), en remplacement de M. Margueritte, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Thouvenin (André), en remplacement de M. Siquier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dornseiff (Curt-Frédéric-Charles) (D. T.), en remplacement de M. Praquin, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Riche (Robert-Marius), en remplacement de M. Caylus, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Roche (Joseph-Marie-Pierre) (D T.), en remplacement de M. Sudrat, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cauvin (Georges-Jean-Emile-Ernest), en remplacement de M. Huraux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). — M. Poirre (René-Victor), en remplacement de M. Gagnères, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Corraze (Raymond-Marc), en remplacement de M. Danet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bourgeois (Maurice-Raymond-Henri) (D. T.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Palloix (Gaston-Léo-Charles), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Palmier (Antoine-Marie) (D. T.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Haon (Georges-Calixte-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ferauge (Charles-Emile) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Gayout (Jean), en remplacement de M. Gouygou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Toussaint (Raymond-Jean-Marie), en remplacement de M. Thouvenin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Berthelot (Michel-Maurice-Léon), en remplacement de M. Dornseiff, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bugat (Jean-Henri) (D. T.), en remplacement de M. Riche, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bouriaud (Alain-Luc-Donatien), en remplacement de M. Roche, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Van Robais (Henri-Xavier-Lucien-Marie-Ghislain) (B. P.), en remplacement de M. Cauvin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guillaume (René-Léon-Marie-Michel), en remplacement de M. Poirre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Durand (Jacques-André-Alfred), en remplacement de M. Corraze, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guichard (Jacques-Prosper) (B. P.), en remplacement de M. Bourgeois, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gedon (Jacques-Robert), en remplacement de M. Palloix, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thevenin (Louis), en remplacement de M. Palmier, promu — Maintenu.

2e tour (choix). M. Joste (Bernard-Marie-Victor), en remplacement de M. Haon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duhem (Henri-Paul), en remplacement de M. Ferauge, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Gal (René-Marcel-Henri (D. T.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Duroux (Julien-Roger-Maxime), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Landouer (Claude-Léon-Roger-Paul) (D. T.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sentis (Raymond-Michel-Benoit), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pehourcq (Jean-Marie-André), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Baret (Pierre-Léon-Prosper), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Henri-Eugène), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Grandjean (Max-Fernand) (D. T.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Begue (Julien-André-Alfred-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Allouis (Pierre-Marie-René-Jules), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Baltzinger (Alfred) (D. T.), organisation. — Maintenu.

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision « Génie ».

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine Berthet (Jean-François), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Floremont (Georges-Marie-Ferdinand), en remplacement de M. Berthet, promu. — Maintenu.

1er tour (choix). M. Audin (Raymond-Georges), en remplacement de M. Martin, retraité. — Maintenu.

C. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le commandant Pelou (Marcel-Joseph-Camille), en remplacement de M. Pillet, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine Doreau (René), en remplacement de M. Pelou, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Delva (Marius-Jules-Emile), en remplacement de M. Doreau, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Cabot (Emilien-Paulin), en remplacement de M. Gauvrit, retraité. — Maintenu.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES INGÉNIEURS

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants-colonels:

M. Derode (Marie-Pierre-Marcel-Louis) (B. T.), en remplacement de M. Morin, retraité. — Maintenu.

M. de Benoist de Gentissart (Joseph-Henri-Aimé) (D. E. M.), en remplacement de M. Trioche, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les commandants:

M. de Cointet de Fillain (Jean-Noël) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Derode, promu. — Maintenu.

M. Wiltz (Auguste-Charles) (D. T.), en remplacement de M. de Benoist de Gentissart, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

M. Piquemal (Paul-Lucien-Albert) (D. E. M.), en remplacement de M. Robert, décédé. — Maintenu.

M. Baston (Jean-Henri), en remplacement de M. Coureaut, promu. — Maintenu.

M. Lejosne (René-Gabriel-Fernand-Constantin-Hector) (D. T.), en remplacement de M. Koch, promu. — Maintenu.

M. Massu (André-Marie-Auguste), en remplacement de M. Bechel, retraité. — Maintenu.

M. Roussel (Maurice-Paul-Constant) (B. T.), en remplacement de M. Plessix, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

(Choix.) M. Gonnin (Roger-Jean-Marie-Albert) (D. T.), en remplacement de M. Vualrin, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Gaillard (Raymond-André-Marcel), en remplacement de M. Pelouze, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Bugeat (Louis), en remplacement de M. Balliere, promu. — Maintenu.

B. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le commandant Charroy (René-Camille), en remplacement de M. Baron, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

M. Henry (Raymond-Gabriel), en remplacement de M. Peplon, retraité. — Maintenu.

M. Menneteau (Joseph-Louis), en remplacement de M. Charroy, promu. — Maintenu.

M. Grolier (Marcel-Léonce-Robert), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Fauchot (Charles-Louis), en remplacement de M. Hoffer, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mathiot (André-Armand-Jacques), en remplacement de M. Depoix, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thion (William), en remplacement de M. Marciset, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Sauzer (Paul-Auguste), en remplacement de M. Picard, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Poinssot (Roger-Georges-Jean), en remplacement de M. Henry, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dazeniere (André), en remplacement de M. Menneteau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Genetet (Robert-Lucien), en remplacement de M. Grolier, promu. — Maintenu.

C. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le commandant Chauveur (René-Louis), en remplacement de M. Comiti, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

M. Bourgeade (Edmond), en remplacement de M. Bourson, retraité. — Maintenu.

M. Catanes (Armand-Charles), en remplacement de M. Chauveur, promu. — Maintenu.

M. Tastu (Georges), organisation. — Maintenu.

M. Joly (Abel-Jean), organisation. — Maintenu.

M. Repellin (Georges-Henri) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Poyet (Marcel-Henri), en remplacement de M. Debailleul, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Lengelé (Léon-Auguste), en remplacement de M. Guichard, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Charbonnier (André-Charles-Léon), en remplacement de M. Ducamin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Enel (Pierre), en remplacement de M. Bouhelier, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mangard (Roger-François-Xavier), en remplacement de M. Le Pape, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Rathuille (Paul-Auguste-Marcel), en remplacement de M. Chambrier, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Prevost (Maurice), en remplacement de M. Bourgeade, promu. — Maintenu.

Intendance.

A. — FONCTIONNAIRES

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Guelou (Francis-Charles-Marie), en remplacement de M. Loubens, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Duche (Edgard-Louis), en remplacement de M. Guelou, promu. — Maintenu.

M. Morel (Edouard-Georges), en remplacement de M. Maimpontel, promu. — Maintenu.

B. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine d'administration Poupinot (Marcel-Gustave), en remplacement de M. Carrere, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Ducros (Léonce-Jules-Henri), en remplacement de M. Poupinot, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Magnin (Georges-François-Marius), en remplacement de M. Luciani, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aupicon (Henri-Marie-Jean-Paul), en remplacement de M. Garcin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chatillon (René-Désiré-Alfred-Alexis), en remplacement de M. Delgehier, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Paque (Emile-Louis-Marie), en remplacement de M. Menguy, retraité. — Maintenu.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe Chanson (Antoine-Paul), en remplacement de M. Angot, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. l'ingénieur militaire principal Billionnet (Jean), en remplacement de M. Chanson, promu. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Balzeau (Emile-Paul), en remplacement de M. Lieurade, promu. — Maintenu.

M. Mercier (Serge-Charles-Camille), en remplacement de M. Richet, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les médecins commandants:

M. Floch (Francis-Yves-Marie), en remplacement de M. Tourenc, retraité. — Maintenu.

M. Doll (André-Joseph), en remplacement de M. Lepage, retraité. — Maintenu.

M. Aleonard (Jean-Joseph-Louis), en remplacement de M. Rioux, retraité. — Maintenu.

M. Lauret (Louis-Paul-Pierre), en remplacement de M. Thevenin, retraité. — Maintenu.

M. Latouche (Guy-Louis-Marcel), en remplacement de M. Lupin, retraité. — Maintenu.

M. Bagarry (Eugène-Alexandre), en remplacement de M. Balzeau, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Schmuck (Jean-Paul-Marie), en remplacement de M. Lacrampe, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cheval (André-Emile-René), en remplacement de M. Clement, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bellon-Serre (Edouard-Francis-Julien), en remplacement de M. Taxil, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lhoiry (Jacques-Toussaint), en remplacement de M. Coupigny, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Doche de Laquintane (Jean-Louis-Ernest), en remplacement de M. Jean, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Charcosset (Roger-Julien), en remplacement de M. Puyuelo, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Grandbarbe (Jean-Georges-Marie), en remplacement de M. Berthon, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vilain (Pierre-Charles), en remplacement de M. Arnoult, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mourgues (Charles-Joseph-Félix), en remplacement de M. Ferville, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Paris (Pierre-Marie-Camille), en remplacement de M. Le Merre, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gautheret (Charles-René-Anatole), en remplacement de M. Boitin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Libouban (Aristide), en remplacement de M. Lacroix, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Trouillot (Robert-Jean-Jacques), en remplacement de M. Chirle, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Parade (Paul), en remplacement de M. Père, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Porchaire (Alex), en remplacement de M. Vigan, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Auphan (Daniel-Jules-Marie-Paul), en remplacement de M. Marion, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Patrouilleau (Bertrand-Jean-Gilbert), en remplacement de M. Schmuck, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gaudineau (Raymond-Paul-André), en remplacement de M. Cheval, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Veiten (Jean-Paul), en remplacement de M. Bellon-Serre, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hubert (Louis-Michel-François), en remplacement de M. Lhoiry, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Broquet (Jean-Edmond-Eugène), en remplacement de M. Doche de Laquintane, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Aynie (Gérard-Joseph), en remplacement de M. Charcosset, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Haeffner (Georges-Lucien-Jacques), en remplacement de M. Grandbarbe, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bascands (Jean-Emile-Ernest), en remplacement de M. Vilain, promu — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chauveau (Cyrille-René-Marcel), en remplacement de M. Mourgues, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bruschera (Jean-Gabriel), en remplacement de M. Paris, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Minsky-Kravetz (Boris-Jacques-Yvan), en remplacement de M. Gautheret promu. — Maintenu.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

3e tour (ancienneté). M. le pharmacien lieutenant Darrieussecq (Jean-Albert), en remplacement de M. Biergeon, promu. — Maintenu.

C. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

M. le commandant d'administration Cognet (Kléber-Sosthène), organisation.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955).

Les lieutenants-colonels:

M. Le Bihan (Robert), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.

M. Paccioni (Toussaint), en remplacement de M. Carbonel, promu. — Maintenu.

M. Trancart (André-Marie-Jean), en remplacement de M. Voillemin retraité. — Maintenu.

M. Jodin (Robert-François), en remplacement de M. Gonnet, promu — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les chefs de bataillon:

M. Bozon (Marcel), en remplacement de M. Le Bihan, promu. — Maintenu.

M. Lacombe (André-Baptiste-Julien-Marius), en remplacement de M. Paccioni, promu. — Maintenu.

M. Luquet (Charles-Jean-Alfred), en remplacement de M. Trancart, promu. — Maintenu.

M. Fournier (Roger-Joseph-Marie), en remplacement de M. Jodin, promu. — Maintenu.

M. Joube (Elie-Lucien-Vincent), organisation.

M. Fossey (Albert-Louis-Auguste), organisation.

M. Hervet (René-Alfred-Jacques), organisation.

M. Bouyer (Gustave-Jean-Céleslin), organisation.

M. Roux (Clément-Raymond), organisation.

M. Ducasse (Louis-Raymond), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Agostini (Sébastien), en remplacement de M. Lafargue, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1er partie). M. Audie-Mogeville (Jean-Rigobert), en remplacement de M. Floch, retraité — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Arnauld (Louis-Robert-Marie), en remplacement de M. Anduze-Faris, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Hogard (Jacques-Claude-Emile-Michel), en remplacement de M. Lafosse, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lucazeau (Michel-Maurice), en remplacement de M. Bozon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jean (Roger), en remplacement de M. Lacombe, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Genty (André-Eugène), en remplacement de M. Luquet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Houel (André-Gaston), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Godinat (Robert), en remplacement de M. Joube, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Navarro (Antoine-Aimé), en remplacement de M. Fossey, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fratani (Louis-Laurent), en remplacement de M. Hervet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. François (Claude-Gabriel), en remplacement de M. Bouyer, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Binet (Louis-Georges-Joseph-Marie), en remplacement de M. Roux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bley (Maurice), en remplacement de M. Ducasse, promu. — Maintenu.

1er tour choix, 2e partie). M. Gentric (Charles), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Macle (Yvan-Bernard-Emile), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Robert (Charles-Léon-Georges-Marie), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Delcourt (Louis-Richard), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. d'Adhemar (Philippe-Pierre-Jean), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Depont (Maurice-Georges-Pierre), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dessonet (Paul), organisation

2e tour (choix, 1re partie). M. Bellec (Jean-Charles), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

A. — Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Abadie (Clément-Urbain-Jean), en remplacement de M. Camin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Roux (Joseph-Pierre-Marie), en remplacement de M. Roth, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cormier (Jacques-Jean), en remplacement de M. Breton, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Faron (Jacques-Raoul), en remplacement de M. Moos, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gueble (André-Adrien-Hippolyte), en remplacement de M. Alexandre, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bellamy (René), en remplacement de M. Agostini, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Girardey (André), en remplacement de M. Audie-Mogeville, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chapelet (Pierre-Edmond), en remplacement de M. Arnauld, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mine (René-Robert), en remplacement de M. Hogard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Mirman (François), en remplacement de M. Lucazeau, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jean (Henri-René-Joseph), en remplacement de M. Jean (Roger), promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Margueron (Jean), en remplacement de M. Genty, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Casteres (Louis-Joseph), en remplacement de M. Houel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Berthelin (Egmont-Jacques-Marie), en remplacement de M. Godinat, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chouaniere (Max-Louis), en remplacement de M. Navarro, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Junod (Adrien-Hubert), en remplacement de M. Fratani, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mademba Sy (Claude), en remplacement de M. Francois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chabannes (Raymond), en remplacement de M. Binet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Servant (Joseph-Francisque), en remplacement de M. Bley, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ladevie (Georges-François-Augustin), en remplacement de M. Gentric, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Renault (Charles-Alfred), en remplacement de M. Macle, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duparc (René-Alexis), en remplacement de M. Robert, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ducruet (Hilaire), en remplacement de M. Delcourt, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Flores (Roger), en remplacement de M. d'Adhemar, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Morice (Lionel-Marcel-Paul), en remplacement de M. Depont, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cedat (Louis), en remplacement de M. Dessonet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fournier (Augustin-Emile), en remplacement de M. Bellec, promu. — Maintenu.

B. — Lieutenants servant sous le régime du décret du 7 février 1940:

M. Doan Van Quang, organisation.
M. Thao Boun Leui, organisation.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1956.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Fouquet (Pierre), organisation.
1re tour (ancienneté). M. Haeckel (Jean), organisation.
2e tour (choix). M. Pallavidino (Mario), organisation.

Artillerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le chef d'escadron Bertrand (Marie-Emile-René), en remplacement de M. Maréchal, changé d'arme. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Deckers (Alphonse-Christian-Antoine-Marie), en remplacement de M. Pechmeja, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vincent (Edmond-Félicien), en remplacement de M. Monceaux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Pauly (Jean-Jacques-Marie), en remplacement de M. Corfmat, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Terrasson (Claude-Gabriel-Henri), en remplacement de M. Cailloux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Darcy (Lucien-Paul), en remplacement de M. Hardy, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maitre (Henri-Robert), en remplacement de M. Dequen, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lamarche (Ernest-Auguste-Charles), en remplacement de M. Deckers, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coilland (Yves), en remplacement de M. Vincent, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Parent (René), en remplacement de M. Pauly, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Voillot (Jean-François), organisation.

2e tour (choix). M. Lassalle (René-Pierre-Emile), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Saint-Marc (Georges-Augustin-Jacques), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Vergnes (Fernand), organisation.

2e tour (choix). M. Sompairac (Jean-Claude-Henri-Philippe-Pierre), organisation.

Adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Lacouture (Léon-Armand), organisation.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Angelofranchi (Ange), en remplacement de M. Lecat, décédé. — Maintenu.

Matériels et bâtiments.

ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le commandant Touzet (Jean-Emile), en remplacement de M. Guillaizeau, retraité. — Maintenu.

ADJOINTS ANMINISTRATIFS

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le capitaine Le Bourlhe (Yves-Marie), en remplacement de M. Flour, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

ADJOINTS TECHNIQUES

2 tour (choix). M. Roy (Albert-Lucien-Pierre-Etienne), organisation.

3e tour (choix). M. Curnillon (Joseph-René), organisation.

4e tour (choix). M. Terrin (Baptistin-Nonce-Charles), organisation

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Lucchini (Albert-Raymond-Georges-Nicolas), en remplacement de M. Chiaroni, retraité. — Maintenu.

Décret du 23 décembre 1955 portant promotion d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi. (Armée de terre).

Par décret en date du 23 décembre 1955, sont promus à titre définitif à l'ancienneté hors des cadres les officiers en non-activité par suppression d'emploi ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

MM. Delerce (Paul-Alfred), subdivision de Lyon.
Vigouroux (Albert-Raymond-Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Colotte (Eugène-Gilbert), subdivision de Besançon.
Gervois (Henri-Louis-Aimable), subdivision de Laon.
Jennequin (Jacques), subdivision de Paris.
Sarthou (Robert-Jean-Baptiste), subdivision de Pau.
Boulet (Jean-Auguste), subdivision de Montpellier.
Pebay (Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Nancy.
Marquet (Marcel-Jules-Jean), subdivision d'Alger.
Charron (René), subdivision de Chartres.
Mangematin (Ludovic), subdivision de Metz.
Marnier (Louis-Marcel), subdivision de Grenoble.
Gautheron (Jean-Emmanuel), subdivision de Besançon.
Almand (Edouard), subdivision de Lille.
Carnevali (Jean), subdivision du Mans.
Bourraqui (Roger-Fernand-Alexis-Jean-Etienne), subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le lieutenant Pruvost (Jean-Théodule), subdivision de Toulouse.

Artillerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le lieutenant Martin (Gaston-Guy), subdivision de Paris.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

Les lieutenants:

MM. Orsetti (François), subdivision de la Corse.
Vernazza (Antoine-André), commandant supérieur des troupes du Maroc.
Niel (Raymond-Julien-Auguste), subdivision de Paris.

Transmissions.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS
SUBDIVISION « TRANSMISSIONS »

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1955.)

M. le lieutenant Frizza (Roger-Antoine-Marius), commandement et direction régionale des transmissions de la 9e région.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 décembre 1955 portant détachement d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 23 décembre 1955, pris sur la présentation du Conseil supérieur de la magistrature, M. Lallemand (Jacques), juge de paix à compétence étendue de 1re classe d'Ambositra, est placé en position de détachement au ministère de la France d'outre-mer.

Désignation des membres de la commission de reclassement de la magistrature d'outre-mer.

Par arrêté du 17 décembre 1955, sont désignés pour faire partie de la commission de reclassement instituée par les articles 17 et 19 de l'ordonnance du 15 juin 1945 pour la magistrature d'outre-mer:

Président.

M. Loppin, conseiller honoraire à la cour de cassation.

Membres.

MM.
Fénié, directeur du personnel du ministère de la justice.
Navelot, sous-directeur du personnel du ministère de la justice.
Loheac, vice-président du tribunal de première instance de la Seine.
Robin, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.
Le directeur du personnel du ministère de la France d'outre-mer ou son représentant.
Honoré, procureur général, chef des services judiciaires.
Journiac, magistrat de la France d'outre-mer.
Donzeau, magistrat de la France d'outre-mer.
Raydon, représentant du ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Secrétaire.

M. Malergue, magistrat de la France d'outre-mer.

Administration générale.

Par décision du 19 décembre 1955, un congé pour affaires personnelles de six mois, non renouvelable, sans solde, à compter du 15 novembre 1955, est accordé à M. Denier (Jean), rédacteur de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, en provenance du Cameroun.

Par décision du 19 décembre 1955, un congé pour affaires personnelles de quatre mois, sans solde, à compter du 6 février 1956, est accordé, sur sa demande, à M. Voelckel (Jean-Marc), rédacteur de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Services sanitaires.

Par arrêté du 21 décembre 1955, Mme Condat, née Sangare (Renée), sage-femme africaine de 1re classe, maintenue dans la position de disponibilité jusqu'au 30 novembre 1955, est réintégrée dans son cadre d'origine, à compter du 1er décembre 1955, et mise à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande présentée par la société d'assurances à forme mutuelle La Sécurité clermontoise tendant à l'approbation du transfert de son portefeuille de contrats d'assurances avec ses droits et obligations à la compagnie d'assurances contre les risques de toute nature La Lutèce et les Assurances commerciales réunies;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 16 septembre 1955 invitant les créanciers de la société d'assurances à forme mutuelle La Sécurité clermontoise, dont le siège social est à Clermont-Ferrand, 5, rue de la Treille, et ceux de la compagnie d'assurances contre les risques de toute nature La Lutèce et les Assurances commerciales réunies, dont le siège social est à Lyon, 58, boulevard des Belges, à présenter leurs observations sur le projet de transfert;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée au ministre des finances sur le transfert demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et des créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé dans les conditions prévues à l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la compagnie d'assurances contre les risques de toute nature La Lutèce et les Assurances commerciales réunies, dont le siège social est à Lyon, 58, boulevard des Belges, du portefeuille de contrats d'assurances avec ses droits et obligations de la société d'assurances à forme mutuelle La Sécurité clermontoise, dont le siège social est à Clermont-Ferrand, 5, rue de la Treille.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1955.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Renouvellement de mandats d'administrateurs des banques nationalisées.

Par arrêté en date du 23 décembre 1955, ont été renouvelés pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 1956, les mandats de:

MM. Olivier Moreau-Neret, administrateur du Crédit lyonnais.
Maurice Lorain, administrateur de la Société générale.
Maurice Gonon, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris.
Georges Assemat, administrateur de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Liste d'admission aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

(Session de 1955.)

Par arrêté du 12 décembre 1955, le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire est conféré, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés, à:

Mention bien.

Mlle Bourdin (Geneviève), née le 9 décembre 1914 à Saibris (Loir-et-Cher).

Mention assez bien.

M. Hassenforder (Jean), né le 28 mars 1931 à Lille (Nord).
Mlle Thomas (Paule), née le 21 décembre 1926 à Paris (8e).
Mlle de Lajudie (Chantal), née le 17 février 1930 à Lyon (Rhône).

Mention passable.

Mlle Eyries (Andrée), née le 21 avril 1932 à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Mlle Franc (Marie-Agnès), née le 20 avril 1931 à Paris (16e).
Mlle Schimpff (Betty), née le 21 mars 1922 à Niederbronn (Bas-Rhin).
Mlle Jacquier (Marie-Béatrix), née le 1er juillet 1932 à Paris (16e).
Mme Maublant, née Denise Guyot, née le 2 décembre 1920 à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) } *ex æquo.*
Mme Isnard, née Fanny Lalande, née le 26 décembre 1930 à Tarbes (Hautes-Pyrénées) } *ex æquo.*
M. Gallet (Michel), né le 9 novembre 1927 à Fontenay-aux-Roses (Seine).
Mlle Caron (Geneviève), née le 9 octobre 1930 à Brest (Finistère).
Mme Dalimier, née Raymonde Cavalie, née le 2 juin 1915 à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).
Mlle Ducroux (Marie), née le 15 avril 1911 à Villié-Morgon (Rhône).
Mlle Dominault (Geneviève), née le 13 novembre 1933 à Annemasse (Haute-Savoie).
Mlle Lombart (Marie-Jeanne), née le 8 août 1907 à Besançon (Doubs) } *ex æquo.*
Mlle Kirchner (Jacqueline), née le 12 novembre 1931 à Nice (Alpes-Maritimes) } *ex æquo.*
M. Tardy (Régis), né le 9 janvier 1927 à Lyon (Rhône).
Mlle Borgnis-Desbordes (Andrée), née le 15 novembre 1926 à Versailles (Seine-et-Oise).
Mlle Perrenot (Denise), née le 11 mai 1925 à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Mlle Laulan (Martine), née le 23 juin 1928 à Paris (16e).
Mlle Mouze (Marie-Françoise), née le 8 octobre 1931 à Givet (Ardennes).
M. Hayez (Michel), né le 8 juillet 1932 à Maubeuge (Nord).
Mlle Kuntz (Monique), née le 19 juin 1929 à Nîmes (Gard).
Mlle Hedouin (Jacqueline), née le 23 novembre 1926 à Senlis (Oise).
Mlle Boudes (Marie-Françoise), née le 9 juillet 1932 à Saint-Mathieu-de-Pelriès (Hérault).
M. Pascal (Laurent), né le 12 novembre 1920 à Saint-Etienne (Loire).
Mlle Voiclair (Françoise), née le 3 août 1932 à Paris (15e).

Epreuves spéciales.

Bibliothèques d'enfants.

Mlle Bessereau (Anne-Marie), née le 16 septembre 1932 à Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Maritime) } *ex æquo.*
Mlle Madelin (Clotilde), née le 25 mars 1913 à Reims (Marne) } *ex æquo.*
Mlle Borgnis-Desbordes (Andrée), née le 15 novembre 1926 à Versailles (Seine-et-Oise).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 55-1673 du 23 décembre 1955 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois appartenant aux services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraites, et notamment son article L. 26;

Vu l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 et l'article 20 du décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié par le décret du 14 avril 1949;

Vu le décret n° 51-261 du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique pour le statut particulier des corps de secrétaires administratifs, agents administratifs et commis administratifs des établissements et services extérieurs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de l'article L. 26 du code des pensions de retraites, les assimilations d'emplois ayant fait l'objet de modifications de structure concernant du personnel des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale s'établissent conformément au tableau de correspondance ci-après:

EMPLOIS	ASSIMILATION
Agents administratifs retraités avant le 1er janvier 1950:	
Agent administratif de 1re classe.	Agent administratif de 3e échelon.
Agent administratif de 2e classe.	Agent administratif de 2e échelon.
Agent administratif de 3e classe.	
Agent administratif de 4e classe.	Agent administratif de 1e échelon.
Commis administratifs retraités avant le 1er janvier 1950:	
Commis administratif principal de classe exceptionnelle nouvelle	Commis administratif de classe exceptionnelle.
Commis administratif principal de classe exceptionnelle ancienne:	
Après 3 ans.....	Commis administratif de 11e échelon.
Avant 3 ans.....	Commis administratif de 10e échelon.
Commis administratif principal:	
Hors classe.....	Commis administratif de 9e échelon.
1re classe.....	Commis administratif de 8e échelon.
2e classe.....	Commis administratif de 8e échelon.
3e classe.....	Commis administratif de 7e échelon.
Commis administratif:	
1re classe.....	Commis administratif de 6e échelon.
2e classe.....	Commis administratif de 5e échelon.
3e classe.....	Commis administratif de 3e échelon.
Commis administratif stagiaire.	Commis administratif de 1er échelon.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1955.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD CORNIGLION-MOLINIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Administration centrale.

Administrateurs civils

Par arrêté en date du 8 novembre 1955, ont été promus:

Administrateur civil de 1re classe, 3e échelon.

M. Gerbaux (Etienne) (en service détaché), à compter du 17 novembre 1955.

Administrateurs civils de 2e classe, 3e échelon.

M. Leymarie (José) (en service détaché), à compter du 11 décembre 1955.
M. Crabol (Maurice), à compter du 12 décembre 1955.

Administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon

Mlle Friedel (Hélène), à compter du 1er novembre 1955.
M. du Castel (André), à compter du 20 décembre 1955.

Agents supérieurs

Par arrêté en date du 25 octobre 1955, ont été promus:

Agent supérieur hors classe, 2e échelon.

M. Engel (Dominique), à compter du 1er octobre 1955.

Agents supérieurs de 1re classe, 2e échelon.

M. Brille (Marcel), à compter du 31 décembre 1955.
Mlle Carbon (Paule), à compter du 31 décembre 1955.
M. Courreges (Jean), à compter du 31 décembre 1955.

Agents supérieurs de 2e classe, 2e échelon.

M. Segalen (Jean), à compter du 3 novembre 1955.
M. Robelin (Jean) (en service détaché), à compter du 31 décembre 1955.

Secrétaires d'administration

Par arrêté en date du 8 novembre 1955, ont été promus:

Secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon.

M. Decamps (Pierre) (en service détaché), à compter du 1 octobre 1955.

Secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon.

Mlle Airola (Yvonne), à compter du 1er décembre 1955.

Par arrêté du 14 décembre 1955, ont été promus:

Administrateur civil de 1re classe, 2e échelon (indice 565).

M. Nehlil (Pierre), le 26 février 1955.

Administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon (indice 470).

M. Gauthier (André), le 15 août 1955.
M. Lebeschu (Louis), le 28 novembre 1955.

Par arrêté du 14 décembre 1955, les dispositions de l'arrêté du 7 octobre 1955 accordant à M. Le Fol une bonification et une majoration d'ancienneté pour services militaires ont été modifiées comme suit :

« Il a été accordé, à compter du 1er août 1955, à M. Le Fol (Jacques), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (adjoint) :

« Une bonification d'ancienneté pour services militaires de 1 an 6 mois 15 jours ;

« Une majoration d'ancienneté pour services militaires au titre de la guerre 1939-1945 de 6 jours ».

En conséquence, par arrêté du 14 décembre 1955, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 7 octobre 1955 reclassant M. Le Fol ont été modifiées comme suit :

« Compte tenu de cette bonification et de cette majoration d'ancienneté, M. Le Fol, nommé administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (adjoint), le 1er août 1955, a été promu administrateur civil de 3e classe, 2e échelon (indice 335), le 1er août 1955. Il conserve à cette date un reliquat d'ancienneté de 6 mois 21 jours ».

Par arrêté en date du 14 décembre 1955, M. Laballe (Gérard), secrétaire d'administration de 2 classe, 1er échelon, en service détaché, a été promu, compte tenu d'une bonification d'ancienneté pour services militaires de 10 mois 28 jours, secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon (indice 225), en service détaché, à compter du 28 décembre 1955.

Par arrêté du 26 décembre 1955 :

Mme Vuille (Marie), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommée administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er novembre 1954.

M. Bordier (Edmond), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er novembre 1954.

M. Laurent (Guillaume), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954 .

M. de Montmorillon (Bernard), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

M. Lesage (Roger), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

M. Guillaume (Maurice), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

M. du Chaxel (Robert), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 1er janvier 1954.

M. Bierry (Maurice), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 1er janvier 1954.

M. Adeline (Raymond), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Mme Gandouin (Suzanne), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

Mlle Delaporte (Francine), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommée administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 mars 1954.

Mme Debaye (Marie-Thérèse), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommée administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 mai 1954.

M. Barbe (Louis), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 juin 1954.

M. Lambert (Louis), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 21 juin 1954.

M. Verpeaux (Jean), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, en service détaché, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, en service détaché, à compter du 30 septembre 1954.

M. Rosenfeld (Jacques), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

M. Benon (Michel), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1954.

M. Dickson (Georges), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 16 septembre 1954.

M. Mourier (Henri), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 20 avril 1954.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Conducteurs de travaux.

Par arrêté en date du 20 décembre 1955, ont été reconstituées les carrières administratives des conducteurs de travaux de la Guadeloupe, bénéficiaires de majoration d'ancienneté au titre de la loi du 26 septembre 1951 :

Conducteur principal des travaux.

Après 2 ans.

M. Nembrot (Paul), à compter du 8 mai 1953 (majoration d'ancienneté : 1 an 1 mois 23 jours).

M. Saminadin (Germain), à compter du 1er janvier 1954 (reliquat : 4 mois ; majoration d'ancienneté : 1 an 10 mois).

M. Delannay (Lucien), à compter du 9 novembre 1954 (majoration d'ancienneté : 1 an 5 mois 7 jours ; reliquat services militaires : 1 an 9 mois 12 jours).

M. Mayeux (Guy), à compter du 25 avril 1955 (majoration d'ancienneté : 1 an 2 mois 6 jours).

Après 4 ans.

M. Delannay (Lucien), à compter du 17 janvier 1955.

M. Nembrot (Paul), à compter du 8 mai 1955.

M. Saminadin (Germain), à compter du 1er septembre 1955.

Services vétérinaires.

Par arrêté du 12 décembre 1955, M. Flachat (Charles), chef de travaux à l'école nationale vétérinaire de Lyon, est nommé, après concours, agrégé des écoles nationales vétérinaires, à compter du 1er décembre 1955.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Ouverture de crédits sur exercices clos.

Par arrêté en date du 26 décembre 1955, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, en augmentation des restes à payer sur l'exercice clos 1952, des crédits spéciaux de 5.015.142 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le ministre de la santé publique et de la population est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial pour les dépenses d'exercices clos ouvert au budget de son département pour l'exercice 1955.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 20 décembre 1955, M. Charles (François), inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Seine-Maritime, est affecté à Marseille, en qualité d'inspecteur divisionnaire et de directeur départemental de la population et de l'aide sociale des Bouches-du-Rhône.

Liste d'aptitude complémentaire pour 1955 aux fonctions de receveur des établissements relevant du ministère.

Par arrêté en date du 19 décembre 1955, sont inscrits sur la liste d'aptitude complémentaire pour 1955 aux fonctions de receveur des établissements relevant directement du ministère de la santé publique et de la population (candidatures de l'administration centrale), par ordre alphabétique :

M. Blanchard, secrétaire d'administration.
M. Gillet, agent supérieur.
M. Lemaire, secrétaire d'administration.
Mlle Massicot, adjoint administratif.
M. Nicolas, adjoint administratif.
Mme Sainty, secrétaire d'administration.
M. Vincent, secrétaire d'administration.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Affectation définitive au ministère de la reconstruction et du logement d'un terrain dépendant de la caserne de gendarmerie mobile du Portel (Pas-de-Calais).

Le ministre de la reconstruction et du logement et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret modifié n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du ministère de la défense nationale et des forces armées du 17 août 1955;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 28 septembre 1955,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté à titre définitif au ministère de la reconstruction et du logement (direction de l'aménagement du territoire), en vue de la création de l'artère de liaison le Portel—Boulogne-sur-Mer, un terrain d'une superficie de 1.155 mètres carrés, situé au Portel (Pas-de-Calais) et dépendant de la caserne de gendarmerie mobile, tel, au surplus, que ce terrain est figuré par une teinte rose sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'affectation donnera lieu au versement au budget général, par le compte spécial du ministère de la reconstruction et du logement, d'une indemnité de 173.250 F.

Art. 3. — Le directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et du logement et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 décembre 1955.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
Pour le ministre et par délégation:
Par empêchement du directeur général de l'aménagement du territoire:
Le chef de service,
PIERRE ARMAND THIEBAUT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur général des impôts,
ROBERT BLOT.

Circulaire relative à la réquisition des locaux d'habitation reconstruits et inoccupés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1955: page 11695, 1re colonne, paragraphe I, 6e alinéa, 8e ligne et suivantes, au lieu de: « Il pourra en être ainsi notamment pour un immeuble reconstruit par un groupement de reconstruction pour lequel le titre de propriété du terrain, même provisionnel, n'aura pas encore été délivré ou pour lequel l'inexécution des travaux d'achèvement serait le fait du groupement de reconstruction. Il incombera aux directeurs de mes services départementaux de veiller, dans ces deux cas, à ce que la situation soit rapidement redressée », lire: « Il pourra en être ainsi notamment pour un immeuble reconstruit par un groupement de reconstruction pour lequel l'inexécution des travaux d'achèvement serait le fait du groupement de reconstruction. Il incombera aux directeurs de mes services départementaux de veiller, dans ce cas, à ce que la situation soit rapidement redressée ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 27 décembre 1955, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er janvier 1956, M. Peyrot, directeur adjoint.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Jury du concours pour l'accès au grade de secrétaire général adjoint des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 55-124 du 20 janvier 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des fonctionnaires des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, notamment son article 22 (§ 2);

Sur la proposition du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre,

Arrête:

Art. 1er. — Le jury du concours pour l'accès au grade de secrétaire général adjoint des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre prévu à l'article 22 (§ 2) du décret n° 55-124 du 20 janvier 1955 susvisé, dont les épreuves auront lieu les 16 et 17 janvier 1956, est composé ainsi qu'il suit:

Président.

M. Ribière, directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Membres.

M. Robinet, directeur honoraire de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Thiveaud, directeur adjoint de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Burlot, sous-directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Garaudel, inspecteur général au ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierron, secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de Meurthe-et-Moselle.

M. Mercier, secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Savoie.

M. Morel, secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre du Loiret.

Art. 2. — En vue de hâter la correction des épreuves, il sera fait appel à des correcteurs auxiliaires qui seront choisis parmi les administrateurs civils de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Art. 3. — Le secrétariat du jury sera assuré par Mme Hachez, administrateur civil à l'office national, en sa qualité de chef du personnel.

Art. 4. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1955.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE POUILLOT.

Services extérieurs.

Par arrêté du 9 décembre 1955, il est mis fin, à compter du 22 décembre 1955, aux fonctions d'assistante sociale exercées à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre par Mme Millot (Hélène), aide-commis, admise, à compter de la même date, à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 1955: page 12091, 1re colonne, concernant M. Duthil, commis principal des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre, au lieu de: « ... atteint par la limite d'âge le 16 novembre 1953... », lire: « ... atteint par la limite d'âge le 16 novembre 1955... ».

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 19 décembre au 24 décembre 1955 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2107. — *Chronologie internationale du 16 au 30 novembre 1955* ..... 50 F.

N° 2110. — *La population d'Israël et le problème de son intégration nationale* ..... 75 F

N° 2111. — *Les transports fluviaux en U. R. S. S.* ..... 100 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires » : six mois, 3.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chroniques étrangères.

N° 135. — *Allemagne:* Après la conférence de Genève. — Questions militaires. — L'Allemagne orientale et le monde asiato-africain ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 0297. — 1. *Problèmes d'actualité.* — L'admission de seize nouveaux membres aux Nation Unies.

2. *Textes du jour.* — Communiqué final du Conseil de l'Atlantique-Nord (16 décembre 1955). — Le voyage de MM. Boulganine et Khroustchev en Afghanistan. I. Déclaration commune de M. Boulganine, de M. Khroustchev et du premier afghan Mohammed Daoud (18 décembre 1955); II. Communiqué commun soviéto-afghan (18 décembre 1955); III. Protocole sur la prorogation du traité russo-afghan de neutralité et de non-agression de 1931 (18 décembre 1955).

3. *Faits et opinions.* — Les objectifs de la politique soviétique définis par M. Khroustchev. — L'Asie nouvelle devant le communisme et la démocratie occidentale ..... 48 F.

N° 0298 — 1. *Problèmes d'actualité.* — Les élections à la Diète sarroise.

2. *Textes du jour.* — Participation des pays membres aux dépenses de l'O. T. A. N. de 1949 à 1955. — Déclaration ministérielle du gouvernement marocain (13 décembre 1955).

3. *Faits et opinions.* — Une étude britannique sur le problème démographique mondial. — La réunification allemande ..... 48 F

Abonnement aux « Articles et documents » : six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 416 du 20 décembre 1955 publie, notamment: Regards sur l'industrie automobile mondiale. — La production, les revenus et la consommation en France de 1949 à 1955.

Le numéro ..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques » : six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — Cahiers français d'information.

N° 200 du 15 décembre 1955 publie, notamment: Le vieillissement de la population en France. — Le haut comité d'information et d'étude sur l'alcoolisme.

Le numéro ..... 45 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information » : six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 399 du 24 décembre 1955 publie, en variétés statistiques: Les indices des cours des principales devises étrangères à la bourse de Zurich.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique » : un an, 1.200 F.

VII. — Bibliographie sélective des publications officielles françaises

N° 20 du 30 novembre 1955, comprenant: 1. Documents administratifs. — 2. Bulletin des sommaires.

La « Bibliographie sélective » n'est pas vendue au numéro.

Abonnement à la « Bibliographie sélective » : un an, 1.000 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension de deux avenants à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention collective nationale du 14 mars 1947, deux avenants à ladite convention, intervenus les 8 juillet et 27 septembre 1955 entre le conseil national du patronat français, d'une part, et l'union générale des ingénieurs et cadres supérieurs C. G. T., la fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres C. F. T. C., la fédération nationale des ingénieurs et cadres C. G. T.-F. O., la confédération générale des cadres C. G. C., d'autre part.

L'objet de ces avenants est de modifier certains articles de la convention collective du 14 mars 1947 et de ses annexes.

Le texte des avenants a été déposé au secrétariat du conseil des prud'hommes de Paris (section du commerce), où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet des généralisations envisagées.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e), (inutile d'affranchir).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes à la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers.

Un concours pour trois places de sténodactylographes de 1er échelon (dont deux à recruter immédiatement) à l'administration centrale de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers aura lieu le 5 mars 1956.

Ce concours est ouvert aux candidats âgés de dix-huit ans accomplis et de trente-cinq ans au plus le 1er janvier 1956.

Les inscriptions seront reçues du 1er au 15 février 1956 au siège de la caisse nationale de garantie des ouvriers dockers, 22, rue Oudinot, Paris (7e).

Pour tous renseignements et programme des épreuves du concours, s'adresser à la même adresse (2e étage), les jours ouvrables (sauf samedi) de onze heures à douze heures quarante-cinq et de quinze heures à dix-sept heures.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

(Application des dispositions de l'article 29 du code des douanes.)

A été annulée, par décision du comité supérieur du tarif en date du 14 décembre 1955, la décision de classement n° 3081 publiée au *Journal officiel* du 22 décembre 1954 dont la teneur est la suivante:

Boyaux artificiels obtenus par feutrage de fibres animales agglomérées par une matière organique azotée analogue à la gélatine. Régime des ouvrages en boyaux, baudruches, vessies, tendons, non dénommés ni compris ailleurs, autres, n° 758 B du tarif.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1955-1956. —

NUMEROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITES DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RECOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Novembre.	Antérieurs	Total.	Novembre.	Antérieurs	Total.	Novembre.	Antérieurs	Total.
1	Ain	3	55	58	3.513	13.181	16.694	3.516	13.236	16.752
2	Aisne	80	205	285	8	45	53	88	250	338
3	Allier	»	»	»	3.751	6.839	10.590	3.751	6.839	10.590
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	6.985	6.454	13.439	6.985	6.454	13.439
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	475	4.507	4.982	475	4.507	4.982
6	Alpes-Maritimes	»	2	2	141	117	258	141	119	260
7	Ardèche	136	684	820	45.748	163.869	209.617	45.884	164.553	210.437
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	586	1.292	1.878	586	1.292	1.878
10	Aube	2.692	16.738	19.430	63	157	220	2.755	16.895	19.650
11	Aude	3.360	12.435	15.795	382.026	1.307.046	1.689.072	385.386	1.319.481	1.704.867
12	Aveyron	»	»	»	1.409	3.792	5.201	1.409	3.792	5.201
13	Bouches-du-Rhône	218	603	821	60.523	222.930	283.453	60.741	223.533	284.274
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	35.792	7.465	43.257	35.792	7.465	43.257
17	Charente-Maritime	»	»	»	82.788	97.895	180.683	82.788	97.895	180.683
18	Cher	1.015	2.090	3.135	1.138	2.757	3.895	2.183	4.847	7.030
19	Corrèze	»	»	»	78	258	336	78	258	336
21	Côte-d'Or	5.805	13.532	19.427	6.163	12.703	19.166	12.358	26.235	38.593
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	28.601	60.247	88.848	45.768	50.295	96.063	74.369	110.542	184.911
25	Doubs	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26	Drôme	1.557	17.170	18.727	18.454	47.622	66.076	20.011	64.792	84.803
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	3	3	»	3	3
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	2.051	6.241	8.292	236.415	1.207.893	1.444.308	238.496	1.214.134	1.452.630
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	21.312	53.339	77.651	21.312	53.339	77.651
32	Gers	»	»	»	149.716	198.107	347.853	149.716	198.107	347.853
33	Gironde	119.163	403.058	522.221	187.862	318.204	506.066	307.025	721.262	1.028.287
34	Hérault	2.097	2.658	4.755	705.998	2.003.224	2.709.222	708.095	2.005.882	2.713.977
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	11	49	60	7.887	26.927	34.814	7.898	26.976	34.874
37	Indre-et-Loire	8.304	20.772	29.076	43.638	64.808	108.646	52.142	85.580	137.722
38	Isère	3	2	5	4.429	12.278	16.707	4.432	12.280	16.712
39	Jura	635	1.691	2.326	913	1.849	2.762	1.548	3.540	5.088
40	Landes	»	»	»	29.167	39.880	69.047	29.167	39.880	69.047
41	Loir-et-Cher	812	3.754	4.566	72.612	138.756	211.368	73.424	142.510	215.934
42	Loire	»	15	15	3.003	8.188	11.191	3.003	8.203	11.206
43	Loire (Haute-)	»	»	»	67	41	108	67	41	108
44	Loire-Inférieure	2.770	23.882	26.652	22.324	49.952	72.276	25.094	73.834	98.928
45	Loiret	»	»	»	6.343	14.573	20.916	6.343	14.573	20.916
46	Lot	»	»	»	10.160	14.154	24.314	10.160	14.154	24.314
47	Lot-et-Garonne	85	841	926	47.058	75.124	122.182	47.143	75.965	123.108

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE NOVEMBRE 1955

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial.	NUMÉROS d'ordre
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante			Total				
Novembre.	Antérieurs.	Total	Novembre.	Antérieurs	Total	Novembre.	Antérieurs	Total.		
779	1.591	2.370	22.871	59.636	82.507	23.650	61.227	84.877	67.158	1
1.547	3.320	4.847	33.672	71.628	105.300	35.189	74.918	110.137	53.982	2
683	1.379	2.062	39.131	99.701	138.832	39.814	101.080	140.894	50.266	3
20	52	72	4.727	10.433	15.165	4.747	10.490	15.237	4.966	4
80	178	253	8.079	20.059	28.138	8.159	20.237	28.396	8.369	5
443	1.543	1.986	38.309	100.343	138.652	38.752	101.886	140.638	47.361	6
346	709	1.055	12.129	29.722	41.851	12.475	30.431	42.906	41.991	7
895	1.725	2.620	21.220	39.800	61.020	22.115	41.525	63.640	28.110	8
228	557	785	8.967	24.948	33.915	9.195	25.505	34.700	8.138	9
1.805	3.418	5.223	30.149	67.225	97.374	31.954	70.643	102.597	59.501	10
479	967	1.446	19.133	58.432	77.865	19.912	59.399	79.311	163.237	11
377	988	1.365	18.440	50.857	69.297	18.817	51.845	70.662	20.636	12
1.787	3.063	4.850	92.210	174.135	266.345	93.997	177.198	271.195	205.298	13
2.970	8.122	11.092	21.786	50.840	72.626	24.756	58.962	83.718	43.944	14
171	317	488	22.863	58.484	81.347	23.034	58.801	81.835	24.878	15
839	1.843	2.682	17.855	52.893	70.748	18.694	54.736	73.430	63.011	16
1.057	2.394	3.451	24.323	73.113	97.436	25.380	75.507	100.887	63.987	17
659	1.209	1.868	26.815	58.285	85.100	27.474	59.494	86.968	42.717	18
2.001	1.041	3.042	21.962	62.349	84.311	23.963	63.390	87.353	28.070	19
10.310	16.639	26.979	40.895	90.781	131.676	51.235	107.420	158.655	409.372	21
1.664	4.471	6.135	26.959	62.437	89.396	28.623	66.908	95.531	32.051	22
89	184	273	17.510	65.598	83.108	17.599	65.782	83.381	22.432	23
1.803	4.232	6.035	17.712	46.166	63.878	19.515	50.398	69.913	49.724	24
824	1.602	2.426	49.883	103.124	153.007	50.707	104.726	155.433	81.591	25
735	1.028	1.763	10.076	22.550	32.626	10.811	23.578	34.389	108.946	26
1.070	2.640	3.710	15.535	31.732	47.267	16.605	34.372	50.977	16.422	27
921	1.395	2.319	21.513	47.466	68.979	22.437	48.861	71.298	33.784	28
2.405	6.315	8.721	75.273	178.324	253.597	77.679	184.639	262.318	127.405	29
748	1.353	2.101	27.947	61.725	89.672	28.695	63.078	91.773	96.261	30
1.326	2.845	4.171	36.802	88.953	125.755	38.128	91.798	129.926	37.377	31
60	108	168	3.114	9.179	12.293	3.174	9.287	12.461	45.662	32
14.690	32.867	47.557	80.795	180.770	261.565	95.485	213.637	309.122	1.027.333	33
1.897	3.141	4.951	47.961	88.145	136.106	49.768	91.289	141.057	613.582	34
2.600	5.166	7.766	30.520	63.932	94.452	33.120	69.098	102.218	47.238	35
420	843	1.263	14.588	37.185	51.773	15.008	38.028	53.036	21.914	36
4.479	10.882	15.361	23.055	55.411	78.466	27.534	66.293	93.827	109.078	37
1.240	2.398	3.638	46.729	97.753	144.482	47.969	100.151	148.120	61.814	38
1.134	2.427	3.561	19.343	41.240	60.583	20.477	43.667	64.144	48.088	39
144	370	514	13.997	39.770	53.767	14.141	40.140	54.281	23.217	40
934	1.862	2.796	21.235	49.177	70.412	22.169	51.039	73.208	152.736	41
2.089	3.751	5.840	80.370	165 650	246.020	82.459	169.401	251.860	118.610	42
193	425	618	23.333	67.891	91.224	23.526	68.316	91.842	36.092	43
4.651	11.789	16.440	67.015	162.508	229.523	71.666	174.297	245.963	131.010	44
1.473	2.803	4.276	33.674	74.353	108.027	35.147	77.156	112.303	53.027	45
131	354	485	6.154	18.361	24.515	6.285	18.715	25.000	9.562	46
386	925	1.311	10.169	29.267	39.727	10.816	30.192	41.038	36.098	47

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITES DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O. C. et vins d'Alsace.			Vins de consommation courante.			Total.		
		Novembre.	Antérieurs	Total.	Novembre.	Antérieurs	Total.	Novembre.	Antérieurs	Total.
48	Lozère	»	»	»	41	153	194	41	153	194
49	Maine-et-Loire	16.738	36.268	53.006	14.530	23.441	37.971	31.268	59.709	90.977
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	70.052	145.040	215.092	3.712	2.604	6.316	73.764	147.644	221.408
52	Marne (Haute-)	»	»	»	82	21	103	82	21	103
53	Mayenne	»	»	»	»	23	23	»	23	23
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	64	79	143	64	79	143
55	Meuse	»	»	»	69	226	295	69	226	295
56	Morbihan	»	»	»	15	11	26	15	11	26
57	Moselle	»	»	»	176	126	302	176	126	302
58	Nièvre	113	536	679	70	297	367	213	833	1.046
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	1.651	5.812	7.463	1.651	5.812	7.463
64	Pyrénées (Basses-)	599	1.230	1.829	1.913	7.923	9.836	2.512	9.153	11.665
65	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	1.626	236	1.862	1.626	236	1.862
66	Pyrénées-Orientales	20.417	48.282	68.699	142.245	433.902	576.147	162.662	482.184	644.846
67	Rhin (Bas-)	16.492	15.888	32.380	961	2.150	3.081	17.423	18.038	35.461
68	Rhin (Haut-)	35.955	35.568	71.523	4.969	884	5.853	40.924	36.452	77.376
69	Rhône	20.727	70.080	90.807	7.923	30.407	38.330	28.650	100.487	129.137
70	Saône (Haute-)	»	»	»	23	5	28	23	5	28
71	Saône-et-Loire	15.671	41.303	56.974	31.715	54.183	85.898	47.386	95.486	142.872
72	Sarthe	28	67	95	158	1.210	1.368	186	1.277	1.463
73	Savoie	»	»	»	3.037	7.259	10.296	3.037	7.259	10.296
74	Savoie (Haute-)	»	»	»	716	569	1.285	716	569	1.285
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Maritime	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	95	679	774	2.474	4.620	7.094	2.569	5.299	7.868
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	15.288	45.614	60.902	81.761	168.025	249.789	97.052	213.639	310.691
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	16.692	49.624	66.316	16.692	49.624	66.316
83	Var	267	476	743	151.770	467.747	619.517	152.037	468.223	620.260
84	Vaucluse	9.396	52.984	62.380	109.974	197.242	307.216	119.370	250.226	369.596
85	Vendée	»	»	»	(3)	23.837	23.837	(3)	23.837	23.837
86	Vienne	125	197	332	29.349	45.032	74.381	29.484	45.229	74.713
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	7	16	23	7	16	23
88	Vosges	»	»	»	8	3	11	8	3	11
89	Yonne	730	1.670	2.400	1.874	1.777	3.651	2.604	3.447	6.051
	Sarre	»	»	»	967	250	1.217	967	250	1.217
	Total métropole et Sarre.	(1) 402.251	1.082.606	(2) 1.484.857	2.858.421	7.706.218	10.564.639	3.260.672	8.788.824	12.049.496
	Alger	»	»	»	598.499	991.252	1.589.751	598.499	991.252	1.589.751
	Oran	»	»	»	508.644	3.599.095	4.197.739	598.644	3.599.095	4.197.739
	Constantine	»	»	»	121.754	225.363	347.117	121.754	225.363	347.117
	Total pour l'Algérie....	»	»	»	1.318.897	4.815.710	6.134.607	1.318.897	4.815.710	6.134.607
	Totaux pour l'ensemble de la France.....	402.251	1.082.606	1.484.857	4.177.318	12.521.928	16.699.246	4.579.569	13.604.534	18.184.103

(1) Y compris 52.417 hectolitres de vins d'Alsace. — (2) Y compris 103.903 hectolitres de vins d'Alsace. — (3) Résultats non parvenus.

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. — CAMPAGNE 1955-1956. — MOIS DE NOVEMBRE 1955

Quantités imposées..	Mois	315.763 hectolitres.
	Antérieurs	471.303 —
	Total	787.066 hectolitres.
Stock commercial		915.477 hectolitres.

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial	NUMEROS d'ordre.
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante.			Total.				
Novembre.	Antérieurs	Total	Novembre.	Antérieurs.	Total	Novembre.	Antérieurs.	Total.		
76	203	279	8.768	23.298	32.066	8.844	23.501	32.345	10.924	48
6.015	13.820	19.835	23.632	59.504	83.136	29.647	73.324	102.971	203.331	49
2.268	6.250	8.518	13.320	32.056	45.376	15.588	38.306	53.894	23.576	50
13.523	20.634	34.157	89.590	162.395	251.985	103.113	183.029	286.142	1.387.220	51
324	674	998	16.745	36.203	52.948	17.069	36.877	53.946	27.253	52
816	2.128	2.944	4.310	9.158	13.498	5.156	11.286	16.442	7.385	53
2.912	5.082	7.994	93.679	183.077	276.756	96.591	188.159	284.750	148.274	54
1.128	2.359	3.487	23.809	52.668	76.477	24.937	55.027	79.964	31.270	55
1.165	4.011	5.176	31.086	69.093	100.179	32.551	73.104	105.655	39.392	56
1.285	2.244	3.529	37.994	69.247	107.241	39.279	71.491	110.770	52 841	57
800	2.205	3.005	29.716	69.892	99.608	30.516	72.097	102.613	47.372	58
36.361	73.298	109.659	117.216	238.075	355.291	153.577	311.373	464.950	311.732	59
1.552	3.355	4.907	35.320	74.557	109.877	36.872	77.912	114,784	46.660	60
837	3.608	4.445	11.818	26.166	37.984	12.655	29.774	42.429	13.903	61
12.536	28.974	41.510	54.312	121.648	175.960	66.878	150.622	217.500	138.141	62
2.088	4.161	6.249	53.773	138.186	191.959	55.861	142.347	198.208	79.194	63
1.206	3.509	4.715	43.096	110.811	153.907	44.302	114.320	158.622	74.295	64
96	414	510	13.539	38.631	52.161	13.636	39.045	52.671	18.225	65
3.509	5.087	8.596	18.231	45.908	64.139	21.740	50.995	72.735	166.882	66
1.093	1.575	2.668	45.280	80.514	125.794	46.373	82.089	128.462	116.987	67
817	1.362	2.209	52.014	92.954	144.968	52.861	94.316	147.177	229.123	68
13.399	25.035	38.434	133.940	275.908	409.848	147.339	300.943	448.282	351.313	69
614	1.138	1.752	21.257	50.194	71.451	21.871	51.332	76.203	39.241	70
7.199	12.284	19.483	44.324	101.165	145.489	51.523	113.449	164.972	216.543	71
2.514	5.778	8.292	21.382	46.802	68.184	23.896	52.580	76.476	28.777	72
875	1.886	2.761	28.087	61.500	89.587	28.962	63.386	92.348	32.691	73
101	718	819	21.529	58.511	83.040	21.630	59.229	89.859	49.521	74
76.302	111.412	187.714	882.487	1.454.737	2.337.224	958.789	1.566.149	2.524.938	2.193.155	75
6.356	13.834	20.190	74.577	153.748	228.325	80.933	167.582	248.515	158.153	76
1.315	3.036	4.351	20.726	57.519	78.245	22.041	60.555	82.596	46.870	77
5.459	10.524	15.983	65.720	127.672	193.392	71.179	138.196	209.375	112.067	78
530	1.095	1.625	19.772	49.973	69.745	20.302	51.068	71.370	30.962	79
3.953	7.020	10.973	34.123	68.192	102.615	38.376	75.212	113.588	39.909	80
1.472	2.932	4.404	13.816	32.123	45.939	15.288	35.055	50.343	77.686	81
134	355	489	4.005	11.845	15.850	4.139	12.200	16.339	19.342	82
201	628	829	42.718	118.162	160.880	42.919	118.790	161.709	75.011	83
1.173	2.668	3.841	15.780	30.212	45.992	16.953	32.880	49.833	212.306	84
(3)	1.151	1.151	(3)	34.826	34.826	(3)	35.977	35.977	(3)	85
531	863	1.394	11.186	28.954	40.140	12.017	29.817	41.834	27.467	86
1.298	1.902	3.200	38.448	100.032	138.480	39.746	101.934	141.680	50.212	87
500	1.113	1.613	37.469	74.786	112.255	37.969	75.899	113.868	80.898	88
1.892	4.025	5.917	18.644	46.832	65.476	20.536	50.857	71.393	39.709	89
931	1.468	2.399	7.371	11.785	19.156	8.302	13.253	21.555	27.396	
293.012	553.052	846.064	3.728.919	7.871.855	11.600.774	4.021.931	8.424.907	12.446.838	11.996.503	
»	»	»	44.818	85.821	130.639	44.818	85.821	130.639	619.093	
»	»	»	31.893	64.926	96.819	31.893	64.926	96.819	3.017.850	
»	»	»	27.080	51.686	78.766	27.080	51.686	78.766	132.030	
»	»	»	103.791	202.433	306.224	103.791	202.433	306.224	3.798.978	
293.012	553.052	846.064	3.832.710	8.074.288	11.906.998	4.125.722	8.627.340	12.753.062	15.795.481	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA STATISTIQUE MENSUELLE DES VINS DU MOIS DE NOVEMBRE 1955

PÉRIODE	METROPOLE				ALGERIE				TOTAL			
	Emplois de vins ou de moûts.			Congélation.	Emplois de vins ou de moûts.			Congélation.	Emplois de vins ou de moûts.			Congélation.
	Jus de raisins.	Moûts concentrés	Vinaigres.	Volume évaporé.	Jus de raisins.	Moûts concentrés.	Vinaigres.	Volume évaporé.	Jus de raisins	Moûts concentrés.	Vinaigres.	Volume évaporé.
Du 1er septembre au 30 novembre 1955.	48.941	18.820	49.315	9.082	»	22.591	1.320	117	48.941	41.414	50.635	9.199

Ministère de l'industrie et du commerce.

INFORMATION

Avis relatif à l'aliénation par l'Etat de biens transférés à l'Etat et dévolus à la Société nationale des entreprises de presse.

En application de l'article 13 (alinéa 2) de la loi du 2 août 1954 et de l'article 16 du décret portant règlement d'administration publique du 7 juillet 1955, il sera procédé prochainement à la vente aux enchères publiques, par l'administration des domaines, des biens suivants qui ont été transférés à l'Etat et dévolus à la Société nationale des entreprises de presse, conformément à la loi du 11 mai 1946:

Un immeuble sis à Caen, 4, place de la République;

Le droit au bail de locaux sis à Amiens, 35 et 43, rue des Jacobins;

Une presse Duplex se trouvant à Amiens dans les locaux susindiqués.

Les entreprises bénéficiant des droits de préemption ou de priorité prévus par la loi doivent adresser, dès maintenant, une demande au directeur des domaines dans la circonscription duquel sont situés lesdits biens, afin d'être avisées des lieu et date des ventes.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur au sanatorium de Ponteils (Gard).

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant au sanatorium de Ponteils (Gard).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

INSTITUT D'EMISSION DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE ET DU CAMEROUN

SITUATION AU 31 OCTOBRE 1955

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	9.769.803.267	Billets émis (1)	21.759.797.050
Effets et avances à court terme	15.028.875.991	Dépôts	2.544.784.396
Avances sans intérêt aux territoires de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun	4.000.000	Dotation	500.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	42.565.815	Comptes d'ordre	66.114.906
Comptes d'ordre	25.451.279		
	24.870.696.352		24.870.696.352

(1) Détail des billets émis par territoire:

Afrique équatoriale française	Francs C. F. A.	6.001.173.365
Cameroun	— —	4.878.725.160

Certifié conforme aux écritures:

Les censeurs,
H. BISSONNET, H. PRUVOST.

Le directeur général,
C. PANOUILLOT.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 27 déc. 1955.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 27 déc. 1955.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 .. (1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..	4920 ..	Norvège	100 c. n.	4980 ..	4863 50	4937 ..	4919 ..	4915 ..
350 10	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	350 30	.... ..	9255 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9252 ..	9248 50
163 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	6776 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6777 ..	6774 50
2805 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	8029 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8032 ..	8029 ..
8388 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 .	8393 50	8388 ..	1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	.... ..	.... ..
703 85	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	704 30	704 05	1013 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	997 ..	1013 ..	1011 ..	.... ..
5084 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5088 ..	5087 ..	4215 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1220 ..	1215 ..
983 20	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 50	983 25	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
56 08	Italie	100 lire.	56 008	55 70	56 43	56 10	56 01	117 30	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 30	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	États associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam — 100 piastres — 1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LE BLAN & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 594 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 165, AVENUE DE BRETAGNE, A LILLE

Registre du commerce: Lille n° 1551.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 240 obligations de 5.000 F 4 0/0 1936 dont le dixième amortissement est prévu pour le 15 février 1956.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été réalisés de la même façon.

MIELLE-CAILLOUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 28-32, RUE DU XXe-CORPS-AMÉRICAIN, METZ

R. C.: Metz n° 1136 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1936 sorties au tirage du 15 décembre 1955.

Dixième amortissement.

Cent deux obligations remboursables au pair à partir du 1er février 1956 avec le coupon du 1er février 1957 attaché (coupon n° 11).

1	2	3	4	5	2.954	2.955	2.956	2.957	2.958
6	7	8	9	10	2.959	2.960	2.961	2.962	2.963
11	12	13	14	15	2.964	2.965	2.966	2.967	2.968
16	17	18	19	20	2.969	2.970	2.971	2.972	2.973
21	22	2.843	2.844	2.845	2.974	2.975	2.976	2.977	2.978
2.846	2.847	2.848	2.849	2.850	2.979	2.980	2.981	2.982	2.983
2.851	2.852	2.853	2.854	2.855	2.984	2.985	2.986	2.987	2.988
2.856	2.857	2.858	2.159	2.860	2.989	2.990	2.991	2.992	2.993
2.861	2.862	2.941	2.942	2.943	2.994	2.995	2.996	2.997	2.998
2.944	2.945	2.946	2.947	2.948	2.999	3.000			
2.949	2.950	2.951	2.952	2.953					

Le remboursement des obligations sorties au tirage s'effectue soit au siège social, soit à la banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux caisses du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, de la Société nancéienne de crédit et de dépôt ou du Comptoir national d'escompte, succursales de Nancy et de Metz.

Numéros des titres sortis au tirage et non encore remboursés.

Amortissement du 1er février 1951 (coupon n° 6 attaché).

1.643 1.644 1.675 1.715 1.716 1.717

Amortissement du 1er février 1952 (coupon n° 7 attaché).

1.172 1.199 1.225 1.226

Amortissement du 1er février 1953 (coupon n° 9 attaché).

2.228 2.229 2.259 2.300

Amortissement du 1er février 1954 (coupon n° 9 attaché).

1.841 1.842 1.855 1.856 1.857 1.858 1.859 1.865
1.866 1.894 1.912 1.913

Amortissement du 1er février 1955 (coupon n° 10 attaché).

2.005 2.041 2.076 2.077 2.081 2.082 2.083 2.084

Le conseil d'administration.

Société des Anciens Etablissements Dyckhoff

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 33.750.000 F

SIÈGE SOCIAL: BAR-LE-DUC

R. C.: Bar-le-Duc n° 41.

Sixième amortissement de l'emprunt obligataire de 4 1/4 0/0 1946.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 29 obligations et a procédé au tirage des 14 obligations à amortir.

Le remboursement de ces 14 obligations s'effectue dès maintenant au pair, soit 2.000 F par obligation, aux guichets de la banque Varin-Bernier et Ce, à Bar-le-Duc.

Ces titres cesseront de porter intérêt à partir du 1er janvier 1956.

Liste numérique des 14 obligations amorties.

32 89 197 198 455 518 553 914 1.141
1.145 1.201 1.254 1.292 1.335

AVIS DIVERS

SOCIETE des RAFFINERIES et SUCRERIES SAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.068.840.000 F

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE VANEAU, PARIS (7e)

R. C.: Seine n° 55 B 2774.

Assemblée générale ordinaire.

Avis de convocation.

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le jeudi 26 janvier 1956, à seize heures, centre Marcelin Berthelot, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, à Paris (7e).

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes de l'exercice 1954-1955 et fixation du dividende;
Quitus à donner aux administrateurs;
Nomination d'administrateurs;
Approbation, en tant que de besoin, des opérations visées par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

L'Assemblée ordinaire se compose de tous les actionnaires ayant au moins cinq actions; mais tous les propriétaires de moins de cinq actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et donner mandat à l'un d'eux de les représenter.

Les propriétaires d'actions au porteur devront procéder à l'immobilisation de leurs titres et en justifier au plus tard le samedi 21 janvier 1956, au Siège de la Société, 18, rue Vaneau, à Paris (7e) ou dans les sièges, agences, succursales des Etablissements suivants:

Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque de l'Union Parisienne;
Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie;
Comptoir National d'Escompte de Paris;
Crédit Algérien;
Crédit Industriel et Commercial;
Crédit Lyonnais;
Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société Marseillaise de Crédit.

Le conseil d'administration.

CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500.000.000 DE FRANCS

3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

R. C.: Seine n° 55-B 6080.

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés que le dividende de l'exercice 1954-1955 a été fixé à 151 F brut par action (coupon n° 110) et à 5.946 F brut par part de fondateur (coupon n° 48), sous déduction des impôts en vigueur.

Le montant net afférent à chaque coupon n° 110 (actions) est de 150 F pour l'ensemble des titres et à chaque coupon n° 48 (parts de fondateur) de 5.950 F pour l'ensemble des titres.

Le payement aura lieu à partir du 30 décembre 1955:

A Paris :

Chez MM. Lazard frères et C°;
Au Crédit lyonnais;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
A la Banque transatlantique;
Au Comptoir national d'escompte de Paris;
A la Société française de reports et dépôts;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie;
A la Banque de l'Union parisienne;
A la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque;
Chez MM. de Neuflize et C°.

Au Havre :

Au Crédit industriel de Normandie.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnances distinctes du 25 novembre 1955, le président du tribunal civil de Saverne a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée:

1° Au sieur Schmolz (Bernard), domicilié à Cologne-Soulz (Allemagne), Zuebigerstrasse n° 197;

2° A la dame Dich (Charles), née Schmolz (Charlotte), domiciliée à la même adresse,

consistant notamment en biens immeubles à Bouxwiller, et a désigné en qualité d'administrateur séquestre l'administration des domaines, représentée par le directeur des domaines de Strasbourg.

Par ordonnance en date du 16 novembre 1955, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens que détenait la firme suisse Stromeyer Kohlenhandel A. G., de Bâle, dans la société anonyme Comptoir rhénan des transports fluviaux, ordonnance de mise sous séquestre du 24 juillet 1950.

Par ordonnance en date du 29 novembre 1955, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens, droits et intérêts de la société Nakib (Nederlandsche Administratie Kontoor voor International Beleccing), ordonnance de mise sous séquestre du 16 avril 1954.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Zwally (Georg) et (Magdalena), née Christmann, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Zwally (Ludwig) et (Magdalena), née Buchmann, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Frohn (Friedrich) et (Elisabeth), née Friedly, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Kreusch (Georg) et (Louise), née Neuhard, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 decembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Modar (Emile-Henri), fils de Joseph, né le 16 décembre 1921, domicilié à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Modar (Friedrich-Jakob), fils de Joseph, né le 30 avril 1921 à Hirschtal, domicilié à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Zwally (Emile) et (Lina), née Christmann, domiciliés à Schoenau (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Neuhard (Oskar) et (Elisabeth), née Bauer, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Graeb (Peter) et Katarina Kreusch, domiciliés à Schoenau (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Frohn (Ludwig), fils de Friedrich, et (Sophie), née Brunner, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux époux Bauer (Frédéric) et (Madeleine), née Schumacher, domiciliés à Hirschtal (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 8 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Ehmann (Gustave) fils, instituteur à Wetzlar-Helgebach n° 28 (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 14 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts dépendant de la succession de la dame Charles Kurz, née Oberle (Madeleine), née le 14 juin 1872 à Reimerswiller (Bas-Rhin), ayant été domiciliée à Niedereggenen (Bade), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 décembre 1955, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la nommée Busen (Amélie-Mathilde), née Jaeger, domiciliée à Radolfzell (Allemagne), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

28 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Amicale des Corses et amis de la Corse de Tarascon-Beaucaire.** But: venir en aide à des œuvres de bienfaisance et aux membres de l'amicale, faire mieux connaître la Corse. Siège social: brasserie de la Paix, à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

28 novembre 1955. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Cercle départemental des jeunes de l'agriculture.** But: servir de centre permanent de relations aux jeunes de l'agriculture en vue d'une meilleure formation technique et professionnelle. Siège social: maison de l'Agriculture, 1, place de la Porte-de-Paris, Melun.

29 novembre 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité de soutien de l'Union sportive tourquennoise.** But: encouragement à la pratique des sports. Siège social: 14, rue de Tournai, Tourcoing.

1er décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Les Amis de la Blette.** But: protection du poisson et de l'écrevisse. Siège social: mairie, Monligny (Meurthe-et-Moselle).

1er décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des œuvres sociales de l'union des femmes françaises de la Loire-Inférieure.** But: créer, animer, encourager les œuvres sociales au service des familles et de l'enfance dans le département. Siège social: 14 et 16, cours Saint-André, Nantes.

1er décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association amicale des anciennes élèves de l'école technique et ménagère.** But: création des liens d'amitié entre anciennes élèves; éducation par réunions, bibliothèque, conférences, sections sportives féminines. Siège social: rue Depoorter, Hazebrouck (Nord).

2 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des élèves et anciennes élèves de la maison familiale d'Aulnoye.** But: conserver entre tous ses membres les sentiments de fraternité et les relations amicales qui les unissaient pendant leur séjour à la maison familiale. Siège social: maison familiale, rue Louis-Blanc, Aulnoye-Aymeries (Nord).

2 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **La Lyonnaise fourmisienne.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie, Fourmies (Nord).

3 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Société musicale des sapeurs-pompiers de Rouffignac.** But: porter à ses membres actifs un secours immédiat en cas de maladie, d'accident; subvenir aux frais des cours et des fêtes ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie, Rouffignac (Dordogne).

5 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Coopérative scolaire « L'Evolution ».** But: former et développer chez les élèves l'esprit d'entr'aide et de solidarité; améliorer leurs conditions de travail par tous les moyens possibles; resserrer les liens de solidarité entre l'école et les familles. Siège social: école de filles, Saint-Cloud (Oran).

5 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, exposition permanente des fabricants exportateurs français.** But: présenter, par une exposition permanente, les différentes fabrications de ses ressortissants, dans le but de développer et de faciliter leurs activités commerciales; l'exposition sera ouverte aux détaillants bijoutiers, importateurs, représentants, grossistes étrangers et de la France d'outre-mer; en outre, la salle d'exposition sera mise à la disposition de la chambre syndicale de la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie pour des expositions d'ordre général; étudier les marchés étrangers; donner à cette manifestation toute la publicité nécessaire. Siège social: 58, rue du Louvre, Paris.

7 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Sous-section des évadés de guerre de l'arrondissement de Brest de la section départementale du Finistère de l'union nationale des évadés de guerre.** But: grouper les camarades, les aider matériellement et moralement. Siège social: 213 *bis*, rue de Verdun, à Brest (Finistère).

7 décembre 1955. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Foyer rural de la famille et des jeunes de Liffré.** But: mettre à la disposition de ses membres, familles et jeunes, des services d'entr'aide, des moyens de distraction, de formation technique et de culture générale. Siège social: au bourg de Liffré.

8 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association indépendante des porteurs de parts bénéficiaires de la Société du Petit Parisien et d'éditions Pierre Dupuy et Cie.** But: défense des intérêts des porteurs. Siège social: 6, rue Edouard-Fournier, Paris.

8 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Union chorale et artistique des Etats-Unis.** But: éducation populaire par les arts et plus particulièrement le chant choral. Siège social: 2, rue du Bocage, Lyon.

8 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association familiale ouvrière de Sainte-Colombe.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: cour Sainte-Marie, Sainte-Colombe-lès-Vienne.

8 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale des forêts Merlin-Gerin.** But: organiser un arbre de Noël; venir en aide aux malades. Siège social: hôtel du Vautour, 62, rue Emile-Gueymard, Grenoble.

9 décembre 1955. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association Anne-Jallot.** But: œuvres sociales et charitables. Siège social: 1, chemin de la Meignanne, Angers.

10 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Société de chasse de Solrinnes.** But: exploitation de la chasse sur les terres, prairies et bois du territoire de Solrinnes, propriétés dont le droit de chasse a été concédé à l'association. Siège social: mairie de Solrinnes (Nord).

10 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amiens-Bridge-Club.** But: procurer des distractions à ses membres. Siège social: 19, rue Lamartine, Amiens.

12 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amicale laïque des anciens élèves de Thieulloy-l'Abbaye.** But: camaraderie entre les membres et lien avec l'école publique. Siège social: école publique, Thieulloy-l'Abbaye.

12 décembre 1955. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Fédération départementale de la coopération agricole des Côtes-du-Nord.** But: défense, représentation, développement et organisation du mouvement coopératif dans le département. Siège social: hôtel de ville, Saint-Brieuc.

12 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Amicale des employés municipaux de Cholet.** But: resserrer les liens d'amitié entre les employés municipaux. Siège social, hôtel de ville, à Cholet (Maine-et-Loire).

12 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Orléansville. **Centre d'études techniques agricoles (C. E. T. A.) d'Orléansville.** But: étude en commun par un groupe d'agriculteurs des problèmes techniques et économiques qui leur sont communs. Siège social: caisse régionale de crédit agricole, place Paul-Robert, à Orléansville (Alger).

12 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Entente cycliste du canton du Chambon.** But: pratique du sport cycliste de compétition. Siège social: café de la Gare, avenue de la Gare, le Chambon-Feugerolles.

13 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale laïque Jean Breton des anciens élèves de l'école publique de Masléon.** But: liaisons amicales, défense de l'école laïque, éducation populaire. Siège social: école publique de Masléon.

14 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des évadés de guerre de l'Ain.** But: grouper les Français et Françaises, aider les évadés de guerre, étudier leurs revendications et venir en aide aux veuves et enfants des évadés. Siège social: 24, rue Bourgmayer, à Bourg.

15 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association locale des aides familiales agricoles de Chavagnes-en-Paillers.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales. Siège social: mairie de Chavagnes-en-Paillers.

15 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Amicale laïque du Don.** But: œuvres scolaires, péri et postscolaires. Siège social: école publique, Marsac-sur-Don (Loire-Inférieure).

16 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Var. **Comité de propagande des produits agricoles de qualité du Var.** But: amélioration de la qualité qui assurera le développement du renom et de la vente des produits agricoles du Var tant en France qu'à l'étranger. Siège social: 27, allées d'Azémar, Draguignan.

16 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Centre de recherches des industries linières.** But: permettre la réalisation des travaux de sciences appliquées de nature à intéresser les industries utilisant le lin, le chanvre et la ramie. Siège social: palais de la Bourse, n° 40, Lille.

16 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association des réfractaires et maquisards de France (comité départemental de la Haute-Savoie).** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres en dehors de toutes questions politiques, religieuses ou personnelles. Siège social: chez M. Duvillaret, à Habère-Lullin (Haute-Savoie).

16 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Service médical interentreprise agricole de la Charente.** But: application de toutes mesures concernant la médecine du travail. Siège social: 37, rue Louis-Barthou, Angoulême.

17 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive scolaire d'éducation populaire (A. S. S. E. P.) de l'école Saint-Thomas-d'Aquin.** But: contrôler et compléter la pratique de l'éducation physique et des sports et créer, par ce moyen, entre les élèves, des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: 44, rue de Grenelle, Paris.

17 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association d'enseignement ménager professionnel.** But: formation et éducation ménagère et professionnelle des jeunes filles et œuvres annexes. Siège social: au centre, 8, rue Emile-Gueymard, Grenoble.

19 décembre 1955. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Les Castors fraternels.** But: construire des maisons individuelles pour ses membres. Siège social: chez M. Etienne, 99, rue Bagot, Saint-Brieuc.

19 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Comité des fêtes de Kerivin-Keruscun.** But: organisation de fêtes de quartier. Siège social: chez le président, M. Jaouen, 65, rue Jules-Guesde, Brest (Finistère).

19 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Gard. **Les Hirondelles saint-gilloises.** But: folklore. Siège social: café de l'Avenue, Saint-Gilles.

20 décembre 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Groupement professionnel d'assainissement et de reconversion des industries du blanchiment, crémage, mercerisage, teinture, apprêts et calandre sur toutes fibres végétales de la région du Nord.** But: coordonner l'action des entreprises adhérentes dans le but d'entreprendre et de poursuivre, dans la région du Nord, un effort de rationalisation et de conversion dans l'industrie qui entre dans leurs activités. Siège social: 12-14, rue Faidherbe, Lille.

20 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Syndicat d'initiative de Fougères.** But: développer le tourisme et organiser des fêtes. Siège social: place Aristide-Briand, Fougères (Ille-et-Vilaine).

20 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association de l'enseignement secondaire du pensionnat Moka.** But: formation intellectuelle et culturelle des jeunes filles et œuvres d'éducation populaire. Siège social: 2, rue Aristide-Briand, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

20 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association d'enseignement technique de l'institution Moka.** But: formation intellectuelle technique et professionnelle des jeunes filles et œuvres d'éducation et culture populaire. Siège social: 2, rue Aristide-Briand, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

21 décembre 1955. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Ciné-Club des jeunes de Nice.** But: expansion de la culture cinématographique parmi les jeunes. Siège social: lycée de garçons, avenue Félix-Faure, Nice.

21 décembre 1955. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association générale des étudiants en droit de Rennes,** dite **Association corporative.** But: développer les liens amicaux entre les étudiants. Siège social: faculté de droit, Rennes.

22 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Comité de productivité commerciale de la Loire-Inférieure.** But: améliorer les conditions d'exploitation des entreprises commerciales de la Loire-Inférieure. Siège social: chambre de commerce de Nantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 décembre 1955: page 11784, 1re colonne, 2e insertion, **La Fourmillère,** au lieu de: « sous-préfecture de Saint-Lô, et siège social: école communale de Saint-Etienne-la-Thillaye (Manche) », lire: « sous-préfecture de Lisieux, et siège social: école communale de Saint-Etienne-la-Thillaye (Calvados) ».

MODIFICATIONS

30 novembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. L'association Ski-Club Clamecy change son titre qui devient: **Ski-Club Clamecy-Morvan.** Siège social: mairie de Clamecy (Nièvre).

1er décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association de vacances familiales de Chapareillan** transfère son siège social de chez M. Vial, 29, rue Georges-Teissier, Saint-Etienne (Loire), chez M. Salignac, 8, cité de la Plaine, à Clamart.

8 décembre 1955. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Christian Science Society** a transféré son siège social du n° 204, de la rue Aristide-Briand, au Havre, au n° 7 de la rue Lefévreville, le Havre (Seine-Maritime).

8 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire. Le Groupe amical des graveurs sur armes change son titre qui devient: **Groupe syndical des graveurs sur armes** et transfère son siège social du café Félix, place Villebœuf, Saint-Etienne, au café du Parc des Sports, 2, place Villebœuf, Saint-Etienne.

9 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Le **Club aéronautique international** transfère son siège social du 55, rue de Rivoli, Paris, au 19, rue du Maréchal-Foch, à Versailles.

14 décembre 1955. Déclaration à la préfecture de police. La **Société médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien** transfère son siège social du 21, rue d'Assas, Paris, au 7, rue Coëtlogon, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

9 juin 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 6 décembre 1955.) **Union des sociétés polonaises catholiques en France, Chorale Sainte-Cécile.** But: développement de l'esprit catholique; maintien des traditions polonaises; éducation physique et morale et relations amicales avec le peuple français. Siège social: 3, rue du Canada, Creutzwald-la-Croix.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.